

ROBERT FLECKINGER

Docteur Vétérinaire

*Assistant attaché à la chaire de Zootechnie
de l'École Vétérinaire d'Alfort*

Variations dans le développement
et les aptitudes
DU BÉTAIL **BOVIN,** EN CORREZE,
sous l'influence
du milieu naturel et de son amélioration

Étude suivie d'un aperçu sur l'état sanitaire du troupeau
et les conditions pratiques propres à l'améliorer



PARIS
VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23

1937

*À Monsieur le professeur Perrier
hommage respectueux d'un ancien
élève
R. Fleckinger*

Variations dans le développement et les aptitudes
DU BÉTAIL BOVIN, EN CORRÈZE,
sous l'influence
du milieu naturel et de son amélioration

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

1950

PHYSICS 101

U17
F7150/95
ex.1

ROBERT FLECKINGER

Docteur Vétérinaire

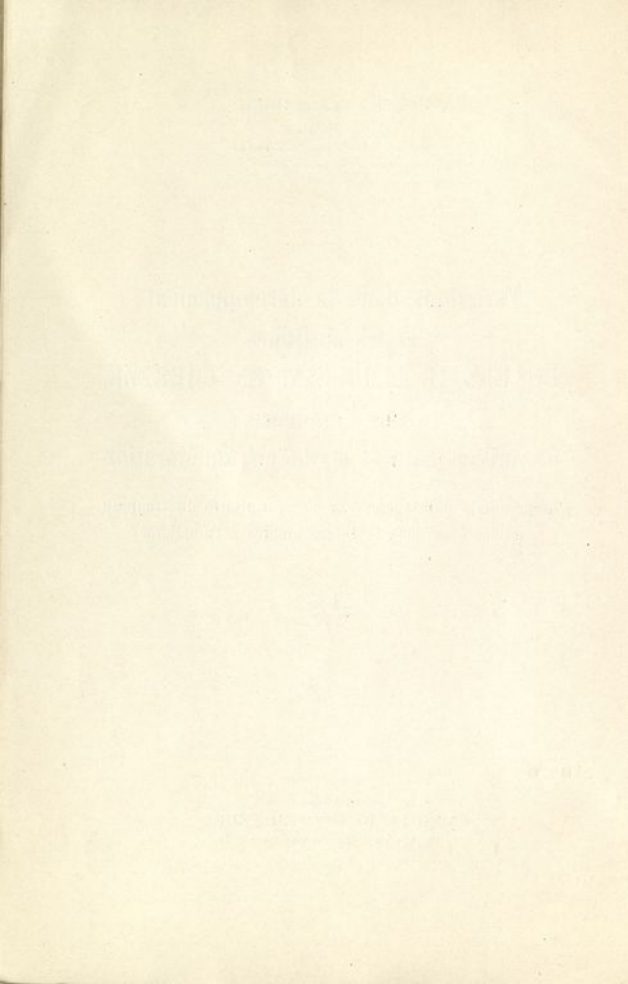
*Assistant attaché à la chaire de Zootechnie
de l'École Vétérinaire d'Alfort*

Variations dans le développement
et les aptitudes
DU BÉTAIL BOVIN, EN CORREZE,
sous l'influence
du milieu naturel et de son amélioration
Etude suivie d'un aperçu sur l'état sanitaire du troupeau
et les conditions pratiques propres à l'améliorer



PARIS
VIGOT FRÈRES, ÉDITEURS
23, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23

1937



A MA MERE

A MON PERE

Directeur honoraire des Services agricoles

Qui nous fit connaître et aimer son pays natal la Corrèze et ses éleveurs, dont il n'a jamais voulu se séparer, et nous communiqua sa foi en une doctrine zootechnique que l'expérience de 25 ans dans notre département a sanctionnée.

Témoignage de profonde affection filiale et de reconnaissance.

AUX MIENS

A MES AMIS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR TANON
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris

Qui nous a fait le grand hon-
neur d'accepter la présidence de
notre jury de thèse.

Hommage respectueux.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR LETARD
Professeur à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

En témoignage de notre respec-
tueux attachement et de notre pro-
fonde reconnaissance.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR LESBOUYRIES
Professeur à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

Hommage respectueux et recon-
naissant.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR BRESSOU
Directeur de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

Remerciements respectueux pour
l'accueil bienveillant qu'il nous ré-
serva toujours.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR HENRY
Professeur à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

Qui nous accueillit durant trois
ans dans son laboratoire en té-
moignage de nos sentiments res-
pectueux et reconnaissants.

A TOUS MES MAÎTRES DE L'ÉCOLE D'ALFORT

A L'ELEVEUR CORREZIEN

Amoureux jaloux de sa terre ingrate, qui sut se grouper de bonne heure au sein des associations professionnelles agricoles, et, donnant un magnifique exemple de solidarité, de mutualisme, de coopération, mit notre département pauvre aux places d'honneur de l'agriculture française.

ERRATA

Page 27 : *Au lieu de* Race des Salers, *lire* Race de Salers.

Page 48 : *Le tableau doit être lu de la manière suivante :*

1830		1914		1935	
Bœuf	Vache	Bœuf	Vache	Bœuf	Vache
540	400	800	500	900	650

Pages 50 et 52 : *Lire les mots :* Nature des produits avant les dates sur la même ligne.

Page 54 : *Au lieu de* à raison de 1 à 6 par commune, *lire* à raison de 1 par 6 communes.

Page 83 : *Lire en renvoi* (1) : Produits destinés à la reproduction.

ATARSA

Variations dans le développement et les aptitudes
DU BÉTAIL BOVIN, EN CORRÈZE,
sous l'influence
du milieu naturel et de son amélioration

INTRODUCTION

L'animal est le reflet du milieu où il se développe et plus particulièrement du sol, qui conditionne la production des végétaux à la base de son alimentation.

Cette vieille formule, léguée par les anciens, est toujours vraie ; elle nous fait comprendre pourquoi l'amélioration réelle et certaine d'une race ne peut être obtenue sans l'amélioration du sol.

Dans son traité de zootechnie générale, CORNEVIN dit : « Si les corrélations entre la composition minéralogique d'un pays, la nature de son sol arable et la nature de ses productions végétales et animales sont frappantes, il semble que la chaux est l'élément dont l'influence est dominante pour les modifications des animaux. »

Ces considérations sont à la base de l'étude qui fait l'objet de la présente thèse : « Variations dans le développement et les aptitudes du bétail bovin sous l'influence du milieu naturel — étude limitée aux races bovines élevées et exploitées dans le département de la Corrèze. »

L'examen critique de cette question est particulièrement favorisé, en Corrèze, département où le sol,

le climat, le régime hydrographique sont favorables à la production herbagère et ont par conséquent conduit les agriculteurs à donner la plus large place à la production animale, par le choix des races bovines (Limousine et Salers) qui y sont principalement exploitées dans leur aire géographique et, également, en raison de ce que depuis un temps immémorial, l'élevage est resté basé, jusqu'à ces dernières années et encore en de nombreux points, à peu près exclusivement sur les conditions et ressources naturelles du milieu.

Nous pourrions, de ce fait, caractériser et apprécier l'évolution qui se produit dans ces races par l'intervention de l'homme pour modifier les conditions du milieu : amélioration du sol, introduction d'aliments concentrés, meilleure hygiène, choix judicieux des reproducteurs.

Enfin nous énoncerons les moyens de réalisation à mettre en œuvre par l'action personnelle de l'éleveur et par l'organisation collective.

Nous avons cru intéressant de joindre à cette étude un chapitre spécial sur l'état sanitaire du cheptel bovin corrézien et les conditions pratiques de son amélioration.

CHAPITRE I

LE MILIEU

APERÇU GENERAL ET OROGRAPHIE

La Corrèze est avant tout un département agricole. Sur une population totale de 269.000 habitants, 70 % appartiennent ou se rattachent à la profession agricole.

C'est aussi le pays de la petite propriété et surtout de la petite exploitation agricole familiale.


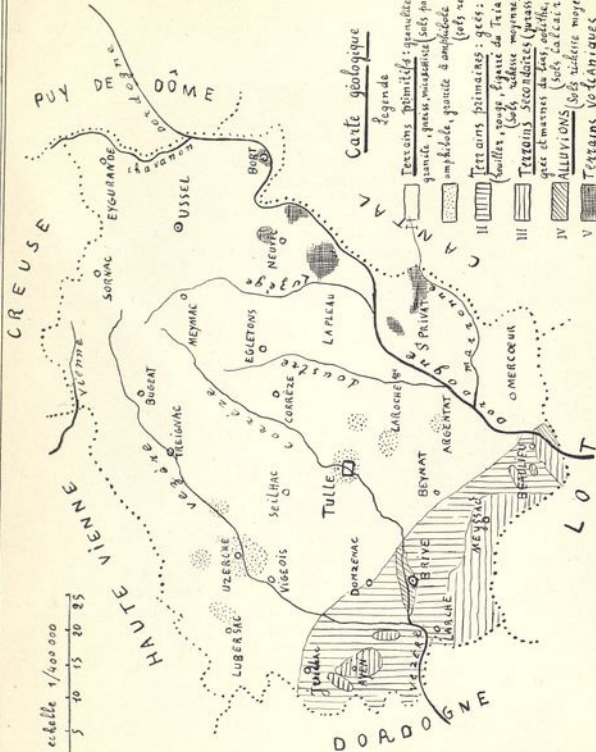
Pour une superficie totale de 586.915 hectares, dont 563.665 en propriétés foncières non bâties, on compte environ 43.000 exploitations.

Le département appartenait à l'ancienne province du Limousin, pays classique de l'élevage. Mais, il doit aussi naturellement se rattacher, par ses parties nord-est et est, au plateau Central.

Le plateau de Millevaches relie les montagnes du Limousin au Plateau Central.

Au point de vue topographique, le département présente une pente très accentuée du Sud-Ouest au Nord-Est. Sur un parcours de 80 kilomètres environ, l'altitude passe de 90 mètres (Larche et Beaulieu) à l'altitude de 800 mètres au plateau de Millevaches avec point culminant le Mont Bessou (986 mètres). L'ensemble est sillonné de vallées très profondes sinueuses et pittoresques (Vallées de la Vézère, de la Corrèze, de la Dordogne et de leurs nombreux affluents).

échelle 1/400 000

Carte géologique

Légende

- Terrains primitifs : granulite, gneiss, gneiss micacés (Sols pauvres)
- amphibole, granite à amphibole (Sols riches)
- Terrains primaires : grès : (Sables, sables, grès du Trias) (Sols riches moyennes)
- Terrains secondaires (tertiaire) : grès et marnes du Trias, oolite, (Sols calcaires)
- ALLUVIONS (Sols riches moyennes)
- Terrains volcaniques (Sols riches)

- I
- II
- III
- IV
- V

GEOLOGIE

La ligne droite, qui joint Juillac à Beaulieu, divise le département en deux parties très inégales et très distinctes géologiquement. La partie au Nord et à l'Est de cette ligne, représentant les cinq sixièmes de la surface du département et comprenant les arrondissements d'Ussel, Tulle, et une partie de l'arrondissement de Brive, appartient géologiquement aux terrains primitifs : granulite, granit, gneiss, schistes primitifs, constituant des sols légers, siliceux ou silico-argileux, peu profonds, pauvres, avec un sous-sol rocheux imperméable, mais fissuré. La terre est plus riche dans les quelques lots où se rencontre l'amphibole (Sainte-Féréole, Uzerche, Vendonnais de Lubersac).

Sur les limites du Cantal et bordant la Dordogne, en face des monts volcaniques d'Auvergne, apparaissent également quelques îlots volcaniques (Rilhac Xaintrie, Auriac, Sérandon, Liginiac, Bort), dont les sols sont riches et fournissent des pâturages comparables à ceux de la région de Salers.

La partie Sud-Ouest de cette ligne, qui occupe un sixième de la superficie totale, exclusivement dans l'arrondissement de Brive, appartient géologiquement aux terrains primaires (schistes et grès du Permien et du Trias) et aux terrains secondaires (calcaires du Lias et du Jurassique supérieur, calcaires oolithiques du Causse).

La terre y est plus profonde et plus riche et grâce à l'altitude plus basse et au climat plus doux, c'est une région culturale bien différente de la précédente et qui, par la nature de son sol et son climat, appartient plutôt à la région d'Aquitaine qu'au Plateau Central.

CLIMAT

Les différences d'altitude et également les situations respectives des deux régions distinguées, par rapport à l'Océan et au Plateau Central, expliquent les différences très grandes du climat en ces deux régions.

Dans la région de Brive, c'est le climat d'Aquitaine à hiver court, souvent pluvieux, mais doux. La neige tombe rarement et ne séjourne pas. La vigne et le figuier y murissent leurs fruits.

Dans la région Nord-Est et Est, la région d'Ussel, c'est le climat auvergnat à hiver long et rigoureux. La neige couvre souvent le sol durant une partie de l'hiver.

Dans la région de Tulle, le climat est intermédiaire. Les vents dominants sont ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest, venant de l'Océan, chargés d'humidité qui se résout souvent en pluie contre les premiers contreforts Ouest du Plateau Central.

A Brive, la moyenne annuelle des pluies atteint 0 m. 70.

Sur le plateau de Millevaches (à Bugeat), elle atteint 1 m. 25.

Pour l'ensemble du département cette moyenne est de 0 m. 80.

HYDROGRAPHIE

Dans la région des terrains primitifs, le sous-sol est imperméable, en pente, le sol généralement peu profond est léger, peu hygroscopique, le régime hydrographique est particulièrement important ; c'est le régime torrentiel, que le reboisement des landes qui se poursuit, atténuera.

On trouve des sources peu abondantes, mais fréquentes, à toutes les altitudes. Les ruisseaux sillonnent partout.

Ce régime hydrographique est très favorable à l'irrigation et a permis la création de prairies irriguées à toutes les altitudes et sur toutes les pentes.

La haute Corrèze se caractérise ainsi : pays de prairies, de landes et de bois.

La géologie, le climat, le régime hydrographique, sont donc particulièrement favorables à la production de la prairie et par conséquent ont conduit naturellement, l'agriculture corrézienne, à se spécialiser vers la production animale.

DIVISION DU DEPARTEMENT EN REGIONS NATURELLES AGRICOLES

Les variations dans la nature et la fertilité du sol, l'altitude et le climat, influencent considérablement la nature des productions végétales et animales des exploitations agricoles.

Aussi peut-on distinguer en Corrèze trois régions :

- 1° La Région du bas pays ou de Brive ;
- 2° La Région du châtaignier ou de Tulle ;
- 3° La Région du seigle et des landes d'Ussel.

Voici les caractéristiques agrologiques de chacune de ces régions :

RÉGION DE BRIVE. — Sol fertile des terrains primaires, secondaires et alluvionnaires modernes ; faible altitude ; climat doux (climat girondin) ; cultures caractéristiques : froment, maïs, vigne, primeurs. Région d'élevage et d'engraissement pour le bétail.



FIG. 1. — La région de Brive. (La Dordogne à Beaulieu).

RÉGION DE TULLE. — Sol plutôt pauvre des terrains primitifs. Altitude de 250 à 550 mètres. Climat intermédiaire entre le climat de Brive et celui d'Ussel. Cultures caractéristiques : Seigle, sarrasin, froment,



FIG. 2. — Région de Tulle. (La Châtaigneraie).

pomme de terre, châtaignier. Les prairies et pâturages tiennent une place importante dans l'exploitation.



FIG. 3. — Paysage classique du Limousin.
(Canton de Seilhac).

Région d'élevage de bovins et de moutons dans les parties élevées.

RÉGION D'USSEL. — Sol pauvre des terrains primitifs. Altitude élevée (de 500 à 986 mètres), hivers



FIG. 4. — Le plateau de Millevaches.

longs et rudes (climat auvergnat). Cultures caractéristiques : Seigle, sarrasin, pomme de terre, prairies, pâturages, bois ; les landes de bruyères occupent, dans cette région, une très grande étendue.

Région d'élevage, mais surtout particulièrement favorable à l'élevage du mouton.

CHAPITRE II

PRODUCTION VEGETALE

Bien que l'objet de cette étude soit celui du bétail bovin exploité en Corrèze, il paraît utile, sinon nécessaire, d'indiquer, ici, succinctement, les productions végétales, leur importance et leur évolution, puisque la plupart de ces productions constitueront la base de l'alimentation des animaux et détermineront dans une large mesure, l'évolution en quantité et qualité de la production animale.

Voici le relevé de la statistique agricole pour 1935 :

RECAPITULATION GENERALE :

Superficie des terres labourables : en culture, jachère prairies artificielles et prairies temporaires	161.120 h.
Superficie des prés naturels	98.720 h.
Superficie des herbages	600 h.
Superficie des pâturages et pacages	39.600 h.
Superficie des vignes	4.250 h.
Superficie des cultures maraîchères	6.800 h.
Superficie des cultures diverses non dénommées	1.400 h.
Superficie des bois et forêts	108.200 h.
Superficie des landes et terres incultes	129.300 h.
Superficie des territoires non compris dans les catégories ci-dessus	36.628 h.
Superficie totale du territoire	586.618 h.

L'examen de ce premier tableau fait ressortir la place prépondérante que tiennent dans l'agriculture corrézienne la production herbagère et partant la production animale.

Elle apparaît mieux encore par l'examen et l'interprétation des tableaux relatifs aux différentes productions. Voici un relevé de la statistique de 1935, dans lequel figure la part que l'on doit considérer comme principalement consacrée à l'alimentation du bétail :

A. — CÉRÉALES

Superficies totales cultivées		Superficie dont la production est consacrée à l'alimentation du bétail
Blé	22.600 hectares	
Méteil	2.600 —	
Seigle	49.000 —	30.000 hectares
Orge	400 —	400 —
Sarrasin	19.200 —	19.000 —
Avoine	4.400 —	4.400 —
Mais	1.250 —	1.200 —
<hr/>		
Totaux	99.450 hectares	55.000 hectares

B. — PLANTES SARCLÉES

Superficies totales		Superficie dont la production est consacrée à l'alimentation du bétail
Légumes frais et secs . . .	2.270 hectares	
Féveroles	40 —	40 hectares
Pommes de terre	23.400 —	15.000 —
Topinambours	750 —	750 —
Betteraves fourragères . .	2.500 —	2.500 —
Rutabagas et navets	2.200 —	2.200 —
Choux fourragers	200 —	200 —
Tabac	256 —	
Chanvre et lin	60 —	
<hr/>		
Totaux	31.676 hectares	20.690 hectares

PRAIRIES, PATURAGES ET PACAGES

Prairies artificielles ..	{ Trèfle	4.700
	{ Luzerne	400
	{ Sainfoin	100
Prairies temporaires . .	{ Mélange de graminées et légumineuses	1.000
Fourrages annuels ...	{ Vesce, pois, trèfle incar- nat, seigle, fourrage, maïs	2.500
Prés naturels		98.700
Herbages		600
Pâturages et pacages		39.600
Total		<u>147.600</u>

Ainsi sur l'ensemble des superficies consacrées aux céréales, cultures sarclées et fourrages, s'élevant au total de 278.726 hectares, la production de 223.290 hectares est utilisée dans l'alimentation du bétail, ce qui représente environ les 4/5 de la superficie totale ci-dessus indiquée.

Remarquons également que la superficie des prairies et pâturages dépasse la moitié de cette même superficie totale.

Si l'on tient compte que les 39.000 hectares de landes permettent d'entretenir partiellement un bétail ovin, relativement important, on peut conclure, qu'en Corrèze, exception faite d'une partie de la région de Brive où la production des fruits et primeurs constitue souvent le principal revenu de la propriété, l'exploitation agricole est orientée presque exclusivement vers la production animale.

Dans ce département, cependant essentiellement agricole, on importe mensuellement 20.000 quintaux de blé pour les besoins de la consommation en pain

des habitants, tandis qu'on est exportateur de quantités très importantes de viande sur pied ou abattue.

C'est pourquoi les questions d'élevage ont pris et prennent chaque jour davantage une importance primordiale dans la production agricole de ce département.

CHAPITRE III

LA PRODUCTION ANIMALE

La nature du sol, sa topographie, le climat, le régime hydrographique, le défaut général et permanent de main-d'œuvre, la dispersion des exploitations agricoles, leur éloignement de tout centre important de communication, les conditions économiques avantageuses de la production de la viande et du lait ont été autant de facteurs qui ont maintenu et de plus en plus dirigé l'agriculture corrézienne, dans la voie de la production animale.

Elle est la principale source de revenus de l'exploitation agricole.

La statistique (année 1935) fait ressortir l'importance actuelle de cette production.

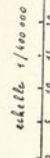
Espèce chevaline	6.900 têtes
Espèce mulassière	500 têtes
Espèce asine	10.200 têtes
Espèce caprine	7.500 têtes
Espèce bovine	217.350 têtes
+ veaux de boucherie	45.000 têtes
Espèce ovine	168.900 têtes
Espèce porcine	232.450 têtes

L'ensemble de ce bétail représente, aux cours actuels, une valeur de 660 millions.

On peut évaluer à 280 millions la valeur de la production annuelle, livrée à la consommation ou à la vente pour l'élevage, le trait ou l'engraissement.

CREUSE

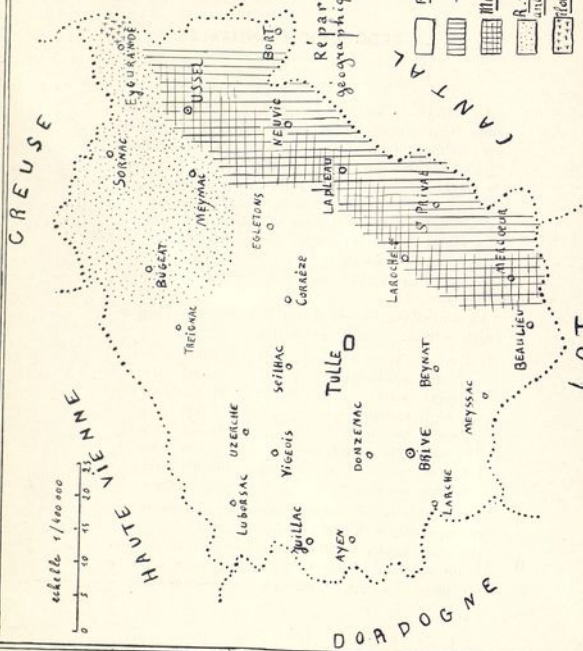
Haute Vienne



Puy de Dôme

Répartition géographique des races bovines
Légende

- Race limousine
- de Saless
- Métis Saless-limousins
- R. limousine avec croisement ancien de R. marchaise
- Métis de R. Ferrandaise



Dordogne

Lot

ESPECE BOVINE

SITUATION ACTUELLE. LES RACES EXPLOITÉES RÉPARTITION

L'espèce bovine, qui fait plus particulièrement l'objet de cette étude, est ainsi répartie en catégories dans la statistique agricole de 1935 :

Taureaux	2.850
Bœufs	11.500
Vaches	138.000
Elèves d'un an et au-dessus	35.000
Elèves de moins d'un an	30.000
Veaux de boucherie	45.000

L'examen de ce tableau fait ressortir la faible proportion du nombre des bœufs par rapport à celui des vaches et à l'ensemble du bétail bovin.

C'est qu'en Corrèze, pays de la petite propriété, dans la grande majorité des 43.000 exploitations agricoles que comprend le département, les travaux sont exécutés avec l'aide des vaches.

A remarquer également que le nombre des taureaux dépasse à peine le cinquantième de celui des vaches. Les exploitations ayant un taureau sont peu nombreuses : environ une sur quinze.

Un autre fait frappe : c'est l'importance prise par la production du veau de boucherie.

Les races principalement exploitées sont la race Limousine, fortement dominante et la race de Salers. Voici, d'ailleurs, extraite d'un document, communiqué par la Direction des Services agricoles du département et établi en 1934, la répartition géographique et en nombre d'animaux, pour les races exploitées.

La carte, que nous avons dressée et jointe à ce

texte, permet de mieux se rendre compte de la répartition géographique des races.

En 1933, nombre de bovins (compte non tenu des veaux de boucherie) : 202.000 têtes.

LES RACES EXPLOITEES

a) Race Limousine

On compte 166.000 têtes, dont la répartition est la suivante : Cantons de Sornac, Bugeat, Meymac, Treignac, Corrèze, Egletons, Uzerche, Seilhac, Tulle-Nord, Tulle-Sud, Laroche-Canillac (en partie), Argentat (en partie), Lubersac, Vigeois, Donzenac, Brive, Beynat, Beaulieu (majeure partie), Ayen, Larche, Meyssac, Mercœur (en partie).

Il y a lieu de signaler que dans les cantons, situés dans le plateau de Millevaches et dans les Monédières, Sornac, Bugeat, Meymac et Treignac, on rencontre des animaux provenant d'anciens croisements Marchois et Limousins. Les vaches issues de ces croisements, qui se reconnaissent à des pigmentations noires sur les muqueuses et les onglons et à des poils noirs aux cils et à la queue, sont en général meilleures laitières que les vaches limousines pures.

Ce bétail, désigné sous le vocable de vaches de Meymac ou « Maurines », rappelle un métissage avec le bétail introduit par les Maures, à l'époque de l'invasion des Sarrazins ; il est très rustique, résiste bien au climat, mais tend à disparaître par l'infusion continue de sang limousin par des taureaux sélectionnés achetés en Haute-Vienne.

A signaler, également, le croisement industriel taureau Limousin et vache de Salers, pour la production du veau de boucherie dans les cantons de

Mercœur, Argentat, Laroche-Canillac, Lapleau, Ussel, Neuvic, Bort.

On peut évaluer à 6.000 veaux de boucherie, la production annuelle de ce croisement industriel.

b) Race des Salers

On compte 35.000 têtes de race pure et Métis : taureaux Limousins, vaches Salers. Répartition :

Cantons d'Eygurande (en partie), Ussel, Bort, Neuvic, Lapleau (en partie), Argentat (en partie), Laroche-Canillac (en partie), Saint-Privat, Mercœur (en partie).

Le type pur de la race de Salers se rencontre, avec tout son développement, dans les parties volcaniques des cantons de Saint-Privat, Neuvic et Bort.

Dans la région granitique, les animaux de race pure Salers ont un squelette plus réduit, surtout s'ils sont nés dans le pays.

Dans la zone comprise entre les deux races limousines et Salers, mais en terrain granitique, on rencontre des animaux métis résultant d'un croisement, à l'origine, de la vache Salers avec le taureau Limousin. Le métis est généralement d'un poids moyen plus élevé que celui du Salers pur, né et élevé en région granitique, mais inférieur à celui du Salers, né et élevé en région volcanique ; il n'arrive pas à constituer dans la région un type homogène. La femelle est presque toujours de qualité laitière inférieure à la vache Salers.

c) Race Ferrandaïse

On compte 200 têtes.

On rencontre des animaux de cette race, générale-

ment en provenance de la région de Laqueuille (Puy-de-Dôme) dans des étables où s'exploitent également des animaux de la race Limousine et de la race Salers.

Peu nombreux sont les éleveurs exploitant exclusivement la race ferrandaise. Ils sont d'ailleurs les meilleurs.

La présence d'animaux de plusieurs races dans la même exploitation est souvent l'indication de l'ignorance de l'agriculteur en matière de sélection du bétail.

d) Races laitières importées

On compte 800 têtes.

Signalons dans l'ordre d'importance les races introduites : Normande, Parthenaise, Bordelaise, Hollandaise, Bretonne pie noire. Les vaches de ces races proviennent d'autres départements et parfois de leurs pays d'origine. On les rencontre principalement dans les fermes voisines des agglomérations urbaines pour la production du lait à vendre en nature.

PROGRESSION NUMERIQUE DU BETAIL BOVIN A TRAVERS LE TEMPS

Avant d'aborder l'étude spéciale à chacune des deux races principales : Limousine et Salers, il nous paraît intéressant de connaître la progression du nombre de bovins exploités, annuellement, dans le département. Même sans tenir compte de l'augmentation certaine et importante du poids moyen et de la qualité, progressivement réalisée (que nous étudierons plus loin), l'évolution du nombre marquera les étapes parcourues dans l'intensification de la production bovine en relation avec les progrès culturaux dus à l'amélioration du sol, à un assolement plus ra-

tionnel et également à la vulgarisation des techniques d'élevage plus perfectionnées : choix et sélection des reproducteurs, alimentation rationnelle, hygiène.

Depuis près d'un siècle, le temps est passé où le bétail, et plus particulièrement le bétail bovin, était considéré, par les agriculteurs, comme « un mal nécessaire », la machine vivante, fournissant la force utile aux charrois, aux travaux de culture, et le fumier alors indispensable, unique fertilisant du sol arable.

Il est vrai que la valeur marchande du bétail était faible, même en comparant le pouvoir d'achat de la monnaie d'alors au pouvoir d'achat de la monnaie d'aujourd'hui.

En 1908, MM. TEXIER et OLIVIER mentionnent que le bœuf gras Limousin pèse de 300 à 350 kgs, et est vendu 160 frs ; les vaches valent 130 frs.

Aux archives de la préfecture de la Corrèze, nous avons pu lire, dans les rapports d'une commission d'achat de taureaux destinés à être mis en station de monte, dans les communes rurales, pour l'amélioration de la production bovine et datant du début du règne de LOUIS-PHILIPPE, que les taureaux Limousins, achetés en Haute-Vienne, avaient été payés de 100 frs à 160 frs (1).

(1) En 1834, dans une lettre adressée à M. le Préfet de la Corrèze, un important éleveur du pays : M. d'Ambert, de la commune de Lagarde (14 kilms. de Tulle), propose de vendre au département pour être envoyé en station de monte dans la ferme de la Gente (commune de Saint-Salvadour) un taureau de 15 à 16 mois « de belle espèce », au prix de 160 francs.

En avril 1834, M. Veilhan, Vétérinaire, en qualité de président d'une commission départementale d'achat, envoie à M. le Préfet de la Corrèze, un rapport financier sur les achats de la commission pour l'exercice 1832. Les étalons ont été achetés, dans la Haute-Vienne, à un prix variant entre 101 fr. 50 et 125 francs.

CATEGORIE	1913 (Avant guerre)	1918 (Après guerre)	1924	1929 Équité agricole	1935	CRS. 1930 Statis- tique
Taureaux (1)	4.150	3.450	3.400	2.040	2.850	
Boeufs	12.340	10.300	10.600	10.640	11.500	
Vaches	113.450	102.600	110.000	130.700	138.600	
Élevés d'un an et au dessous	30.850	23.300	30.700	32.250	35.000	
Élevés de moins d'un an	25.800	21.200	23.450	25.000	30.000	
TOTAUX	186.570	160.850	178.150	200.630	217.350	72.000
Ventes de boucherie	45.000			36.200	45.000	

TABLEAU COMPARATIF DES EXISTENCES EN BÉTAIL BOVIN
DE 1913 A 1935

L'examen de ce tableau conduit aux observations suivantes :

1° Depuis 1830, le cheptel bovin corrézien a plus que doublé en nombre ;

2° En 1918, fin de la grande guerre, le cheptel bovin était resté très diminué en nombre du fait des réquisitions militaires. Mais, dans son ensemble, le bétail était, par la diminution de l'âge moyen, de meilleure qualité, car, les réquisitions avaient porté surtout sur les animaux vieux. En Corrèze, les vaches de 12 à 20 ans étaient alors très nombreuses ;

3° La diminution croissante du nombre des taureaux, d'année en année, est l'indication d'un progrès réel provoqué par l'action de l'office agricole départemental.

Les agriculteurs, qui employaient pour la monte les jeunes mâles qu'ils destinaient à faire des bouvillons après castration, ont cessé de plus en plus cette pratique, en faisant appel pour la monte aux taureaux sélectionnés, introduits de la Haute-Vienne par des éleveurs avisés, et dont l'achat était encouragé par les primes de conservation accordées, annuellement, après contrôle, par l'office agricole départemental.

CHAPITRE IV

LA RACE LIMOUSINE

ORIGINE

D'après SANSON, la race Limousine serait une variété de la race d'Aquitaine (*bos taurus aquitanicus*) qui comprendrait quatre autres variétés : la Garonnaise, l'Agenaise, la variété pyrénienne d'Urt et la Lourdaise, variétés nettement blondes, du même type ethnique et présentant des caractères zootechniques très proches.

Les différences constatées entre ces variétés seraient dues aux conditions naturelles du milieu et à l'action de la sélection, vers l'uniformité du type dans la variété, poursuivie par les éleveurs.

Le Professeur DECHAMBRE (1) dans sa classification des bovins, basée sur les variations de profil (profil céphalique, direction et forme de la fesse, attache de la queue), des poids, des cornes, des pelages et des proportions, définit la race Limousine : race convexe-ligne, type médioligne et eumétrique, c'est-à-dire, à profil convexe, de proportions et de poids moyens, avec robe blonde.

M. DESSALE, Directeur des services agricoles (2), s'appuyant sur des données historiques et plus particulièrement sur les travaux de Carl HOLECK-HOLLE-

(1) DECHAMBRE. Traité de zootechnie, tome III.

(2) DESSALE. L'agriculture de la Haute-Vienne en 1929-1934.

SCHOWITZ sur la conformation crânienne du bœuf Limousin, admet comme certaine la parenté de la race Limousine avec le « *Bos primigenius* » de l'époque quaternaire. « La race Limousine se rattache donc au grand groupe primigène de l'Europe occidentale qui englobe en outre toutes les races blondes d'Aquitaine et de la péninsule ibérique. »

Dans son important, très documenté et intéressant ouvrage sur la race bovine Limousine (1), M. AFFRE, Directeur des services vétérinaires de la Haute-Vienne, montre, documents à l'appui, que la race Limousine (race blonde) tient depuis les temps les plus reculés la place dominante, et tend actuellement, à être la seule race exploitée dans le département. Mais, le type ancien était de développement beaucoup plus réduit, de formes moins parfaites et assez fréquemment des pigmentations noires, des poils noirs ou blancs apparaissaient sur ses muqueuses et dans sa robe. On rencontrait également dans les étables, mais, en très petit nombre, des animaux à robes pies.

HISTORIQUE DE SON AMELIORATION

La race limousine a pris un caractère d'uniformité et s'est considérablement améliorée dans ses formes, dans son développement et dans ses aptitudes à partir du premier tiers du XIX^e siècle.

Cette amélioration a d'abord été tentée par des croisements.

Des étalons agenais et garonnais furent introduits en Haute-Vienne. Ces reproducteurs, venant de régions plus riches et calcaires, donnèrent des produits

(1) AFFRE. De l'histoire et de l'évolution de la race limousine (1926).

de moins bonne conformation que le Limousin pur, trop exigeants comme nourriture pour être élevés sur un sol granitique où les améliorations culturales n'avaient pas encore été réalisées.

L'introduction de DURHAM, qui dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, fut l'objet d'un véritable engouement de la part de certains éleveurs, eut, et pour les mêmes raisons, des conséquences plutôt fâcheuses (1). TEISSERENC, de Bort, l'un des grands promoteurs de l'amélioration de la race Limousine, s'exprimait ainsi (2) : « Pratiquer le croisement avec le Durham avait été travailler contre notre propre intérêt ; cependant il devait nous servir de modèle car dans nos reproducteurs nous recherchons une tête fine, un cou court et sans fanon, une poitrine ouverte, un passage de sangles peu marqué, un rein droit, une bonne attache de la queue comme dans le Durham. »

Des éleveurs émérites, qui furent de grands zootechniciens, tels que LEOBARDY, TEISSERENC DE BORT, RECLUS, Directeur des services agricoles, suivis par les BARNY DE ROMANET, DELOR, DELPEYROU, PARRY, CHAUVEAU, etc., décidèrent de l'avenir de la race Limousine, en entraînant la masse des éleveurs instruits dans la voie de la sélection dans la race pure, soutenue par une meilleure alimentation conditionnée par l'amélioration du sol et des cultures.

(1) M. Vidalin, agronome Corrèzien, rapporte les résultats des essais faits par l'administration de l'agriculture en 1864, dans une ferme, dépendante du Haras de Pompadour (Corrèze). 5 taureaux, 20 vaches et 10 génisses shorthorns furent introduites. Malgré la richesse relative du sol provenant de la désagrégation des roches amphiboliques après 8 ans, l'expérience fut abandonnée. Résultats plutôt mauvais : les animaux issus de Durham ne présentaient ni la qualité de la viande, ni l'ardeur et l'endurance au travail, ni la rusticité du Limousin pur. La robe perdait l'uniformité de couleur ; parfois des taches blanches apparaissaient particulièrement à la queue. L'écoulement de tels produits pour l'élevage était très difficile.

(2) TEISSERENC DE BORT. La vérité sur la race limousine, 1890.

La bonne doctrine zootechnique était ainsi traduite par M. RECLUS : « Ayant à notre disposition des sujets tout acclimatés, qui peuvent acquérir, par l'alimentation et l'hygiène, sans le secours d'aucun sang étranger, les perfections vers lesquelles nous devons tendre, il serait imprudent de se lancer dans la pratique des croisements qui viennent altérer la pureté de notre race, et nous conduiraient dans une voie pleine d'incertitudes et peut-être de déboires. »

La création du Herd-Book en 1886 contribua à fixer la doctrine, et à en assurer, d'une façon plus intense, l'application dans l'ensemble de la région d'élevage et chez la majorité des éleveurs.

Voici le standard de la race telle que nous la trouvons aujourd'hui chez les éleveurs d'élite de la Haute-Vienne et de la Corrèze.

STANDARD DE LA RACE

Race de boucherie et de travail, de format un peu au-dessus de la moyenne.

Tête relativement réduite, courte, front large, à profil rigoureusement droit chez le taureau, droit ou très légèrement concave chez la vache. Chignon peu saillant, cornes fines insérées dans le plan du chignon, s'écartant d'abord un peu horizontalement, puis arquées en avant et relevées légèrement à leur extrémité, à section circulaire légèrement aplatie, de couleur blonde à la base, plus foncée vers la pointe. Arcades orbitaires peu ou pas saillantes. Œil vif. Chanfrein en voûte plein cintre à profil droit. Mufle large, lèvres épaisses.

(1) Standard établi par la Direction des Services agricoles en 1926, approuvé par la Commission administrative du herd-book, puis par le Comité supérieur de l'élevage en 1927.

Encolure courte, dépourvue à peu près entièrement de la bosse de bison chez le mâle, fanon réduit.

Tronc ample et long à masses musculaires développées. Poitrine profonde, côtes rondes, ligne du dos horizontale, dessus large et soutenu, arrière-train très fortement musclé, culotte épaisse, arrondie et très descendue sur le jarret ; ligne du dessous parallèle à celle du dessus, attache de queue aussi peu



FIG. 5. - Taureau limousin 20 mois, né en Haute-Corrèze de père venant de la Haute-Vienne. Prime de Conservation (Canton de Lapleau, 1934).

saillante que possible.

Membres solides, relativement courts, aplombs réguliers, onglons blonds.

Cuir souple et fin.

Robe unicolore froment vif, auréoles plus claires autour des yeux et du mufle, absence absolue de toutes taches ; muqueuses roses, absence absolue de toute pigmentation.

La robe est plus foncée chez le taureau que chez la vache ; dans les deux sexes, elle s'éclaircit généralement sous le ventre, sur la face postérieure des cuisses et dans les régions du périnée, des bourses, de l'anus et de l'extrémité de la queue.

Taille du taureau adulte : hauteur au garrot, 1 m. 38 à 1 m. 48 ; moyenne, 1 m. 43.

Taille de la vache adulte : hauteur au garrot, 1 m. 30 à 1 m. 40 ; moyenne, 1 m. 35.

Poids du taureau : 900 à 1.100 kilogrammes ; moyenne, 1.000 kilogrammes.

Poids de la vache adulte : 500 à 700 kilogrammes ; moyenne, 600 kilogrammes.

Causes de disqualification : front trop bombé ou trop creux, cornes trop infléchies ou érigées, robe trop claire ou trop foncée, tirant sur le brun, poils ou taches d'autre couleur que celle de la robe, en particulier poils bruns sur les lèvres, à l'intérieur des oreilles, sur la ligne du dessus formant la raie de mulet, poils blancs ou de couleur autre que le froment à l'extrémité de la queue, pigmentations noires sur le mufle, les yeux, l'anus, cornes et onglons noirs.

Caractères à rechercher : Chez les taureaux, une poitrine parfaite ; chez la vache, un arrière-train très développé. Dans les deux sexes, tous les caractères indiquant le parfait animal de boucherie et l'aptitude à l'engraissement précoce. La couleur jaunâtre du cornage.

APTITUDES. — Les aptitudes dominantes de la race sont la production de la viande et celle du travail. »

Ce standard ne peut être considéré comme représentant celui du bétail limousin, même de race pure, élevé et exploité dans le département de la Corrèze. Mais, il nous servira de terme de comparaison pour apprécier, suivant les différentes régions du département, les progrès poursuivis et les résultats obtenus.

LA RACE LIMOUSINE EN CORREZE

Comme nous l'avons vu au chapitre de la Production animale, c'est la race Limousine qui a dominé, particulièrement en Basse-Corrèze. Elle peut être considérée comme la race autochtone.

Son élevage est aussi ancien en Corrèze qu'en Haute-Vienne. D'ailleurs les deux départements faisaient partie du Limousin, et ont la plus grande similitude comme origine du sol.

L'exploitation de la race de Salers, dans la partie du département limitrophe du Cantal et du Puy-de-Dôme, s'explique surtout par des raisons de courants commerciaux, de relations sociales et de mêmes méthodes culturales.



FIG. 6. — Type de taureau limousin.

Seulement, sur sol volcanique, qu'on rencontre dans les cantons de Bort, Neuvic, Saint-Privat et qui peut être considéré comme le prolongement du plateau de Salers, la race de Salers est dans son milieu favorable et son élevage y donne d'excellents résultats.

On peut dire que, sans exception, l'amélioration, en Corrèze, des bovins de race Limousine, en ce qui concerne le facteur de sélection est dû à l'introduction périodique de taureaux provenant de la Haute-Vienne et cela date même d'avant les magnifiques

progrès accomplis par les éleveurs de ce département dans la deuxième partie du XIX^e siècle.

Les progrès de l'élevage bovin corrézien n'ont fait que suivre dans le temps les progrès de l'élevage en Haute-Vienne.

Mais l'introduction, périodique et de plus en plus fréquente, du taureau amélioré de race Limousine pure, n'a pu faire complètement disparaître, certains caractères qui différencient les types limousins de la Corrèze du type de la Haute-Vienne.

LES VARIETES AUTOCHTONES DE LA CORREZE EN RAPPORT AVEC LA NATURE GEOLOGIQUE DU SOL

En Corrèze, l'examen attentif du bétail et particulièrement dans les élevages où l'infusion du sang de taureau limousin amélioré de la Haute-Vienne ne se fait pas, ou ne se produit seulement qu'à longs intervalles, permet de rencontrer des types qui, tous, présentent les caractères généraux de la race Limousine ; mais, ils s'en éloignent par l'ossature, le format, la couleur et parfois par l'apparition d'une pigmentation, indice d'un métissage ancien.

C'est ainsi que l'on peut classer ces variétés autochtones en quatre groupes, qui correspondent à des régions différentes par la nature géologique et les caractères agrolologiques du sol, et cela en dehors de toute considération de l'évolution culturelle.

1° Le groupe du Vendonnais : Nord de l'arrondissement de Brive ;

2° Le groupe de la région de Brive : Sud-Ouest et Ouest de la région : « type de Meyssac » ;

3° Le groupe de la région de Tulle, dit « race de Treignac » ;

4° Le groupe du plateau de Millevaches, dit « race de Meymac » ou « Maurines ».

Etudions chacun de ces types en rapport avec le milieu :

Type du Vendonnais

C'est le type du Limousin pur. Il se confond avec le type pur du Limousin de la Haute-Vienne, rappelant plutôt le type Limousin de la région de Nexon. D'ailleurs le voisinage de la Haute-Vienne fait que les relations agricoles et commerciales sont aussi fréquentes, sinon plus, avec Limoges qu'avec Tulle.

Les éleveurs améliorent leur cheptel par l'introduction de reproducteurs d'élite achetés dans les meilleures étables du département voisin.

On rencontre ce bétail très amélioré dans les cantons de Lubersac, Vigeois, Uzerche, Donzenac (Sainte-Féréole), Seilhac, là où le sol, quoique appartenant géologiquement aux terrains primitifs, est formé par des roches amphiboliques donnant, par désagrégation, des terres argilo-siliceuses à caractère basique, riches en potasse, plus riches en acide phosphorique et en chaux que les sols granitiques ou schisteux ordinaires, favorables à la végétation spontanée des légumineuses.

La culture du trèfle violet s'y pratique facilement sans chaulage préalable.

Ce sont d'ailleurs des sols de même nature que les bons sols des fermes limousines où généralement on rencontre les plus beaux spécimens de la race bovine Limousine.

Cette région fournit des reproducteurs mâles et femelles, de pure race Limousine, qui égalent parfois les sujets d'élite du département voisin. Les éleveurs et engraisseurs de la région de Lubersac et de Pompadour produisent des génisses grasses et des châtrens gras pour la boucherie, de poids et de saveur de viande remarquables, très prisés sur les marchés de Lyon et de Saint-Etienne.

Toute cette région participe en quelque sorte à l'aire de la race Limousine pure et améliorée. Ses caractéristiques de plastique, de format (poids, taille), de couleur, peuvent être considérées comme identiques. A signaler cependant que, dans le sol de nature amphibolique, la taille tend à augmenter (1).

Jusqu'à ces dernières années, l'aptitude laitière de la vache limousine n'avait été prise en considération que par quelques éleveurs d'élite. Dans le Vendonnais, l'un d'eux, M. BLANC, ingénieur agricole, président du Syndicat agricole de Lubersac, a pu constater que par l'introduction, dans son étable, d'un taureau limousin, présentant des caractères laitiers, il avait obtenu, avec des vaches de race Limousine pure et par sélection, des génisses qui donnèrent, plus tard, une production laitière supérieure à la normale de la production fournie par les vaches de la race Limousine.

Cette expérience prouve le bien-fondé de la suggestion de M. Martial LAPLAUD, d'entreprendre, grâce au contrôle laitier, la création dans la race Limousine de familles à aptitude laitière optima pour cette race.

Type de la Région de Brive

TYPE DE MEYSSAC

Il appartient à la race Limousine pure. Son amélioration, par sélection, s'est également poursuivie

(1) La richesse en potasse du sol, dans les terres argileuses paraît avoir une action sur le développement du squelette de l'animal. D'abord en milieu riche en acide phosphorique et en chaux (sans excès de cette dernière) l'accroissement du squelette se poursuit d'une façon continue et se prolonge plus longtemps que dans les régions granitiques et même que dans les régions silico-calcaires.

par l'introduction périodique de taureaux de race Limousine en provenance des bonnes étables de la Haute-Vienne.

Mais par son format, par la grosseur de son squelette, par la couleur de son pelage, il s'éloigne plus du type Limousin de la Haute-Vienne que le type Vendonnais. Il y a là certainement une influence du milieu.

Le type est bien caractérisé dans la région de Meysac, région à sols rouges et riches du Permien et à sols argilo-calcaires du lias.

On le rencontre également dans les exploitations dont le sol appartient comme origine aux terrains primaires (grès rouges) et secondaires (marnes du lias et jurassique supérieur), dans les cantons d'Ayen, Juillac, Larche, Donzenac, Brive, Meyssac, Beaulieu.

Le type est moins fin que le type de la Haute-Vienne. Son squelette est plus gros, son allure plus massive. Son poids arrive à être aussi élevé au même âge ; son pelage est froment pâle, rappelant le pelage de l'ancien bétail de la race Limousine dans tout le Limousin. Fait à remarquer : les taureaux de la Haute-Vienne, de couleur foncée, froment rouge, introduits dans la région de Meyssac, prennent à la longue un pelage plus clair, passant presque au froment pâle.

Toute cette région fournit des veaux de lait pour la boucherie, d'excellente qualité, et dont le poids moyen est le plus élevé pour le département.

Type de la Région de Tulle

RACE DE TREIGNAC

Il est également de race Limousine, mais c'est le moins évolué.

Son format, son poids, son rendement sont nettement inférieurs à ceux des types Vendonnais et de Meyssac. Son pelage se rapproche de celui du Limousin pur. Ses cornes sont proportionnellement plus longues. Quelques rares sujets présentent des poils noirs aux oreilles et à la queue, indiquant quelque croisement ancien.

Il s'élève dans les régions granitiques ou granulitiques formant par désagrégation des sols siliceux, silico-argileux, très pauvres en chaux et en acide phosphorique.

On le rencontre dans les exploitations situées sur terrains primitifs pauvres dans les cantons de Treignac, Corrèze, Tulle Sud (en partie).

L'introduction périodique de taureaux de race Limousine pure a permis des progrès marqués, dans les exploitations où les améliorations du sol et des cultures ont été réalisées. C'est le cas dans le canton d'Egletons et parties des cantons de Tulle, Corrèze, Lapleau, Treignac (Le Lonzac).

Le Commission de classement pour les primes de conservation, accordées par l'Office agricole départemental, a relevé un fait très important, et dont l'éleveur doit tenir compte quand il introduit dans ses étables un taureau amélioré provenant de la Haute-Vienne.

A la séance de classement de Corrèze, nombre d'éleveurs présentaient à la Commission des taureaux de 15 mois à 2 ans, et parfois de 3 ans, avec tous les caractères de la race pure Limousine, mais restés de petite taille (1 m. 25 à 1 m. 30 au garrot) et dont le poids, malgré une excellente conformation et un bon état d'entretien, dépassait rarement, à 2 ans, 1/2 ou 3 ans, 550 kgs, au maximum 600 kgs. Ces animaux, en provenance des bonnes étables de la Haute-Vienne, inscrits au Herd-Book, avaient été achetés par

leurs détenteurs, à l'âge de 8 à 9 mois. Peut-être étaient-ils quelquefois trop tôt livrés à la monte. Leur squelette ne s'était pas développé. Cependant l'évolution des dents ne marquait aucun retard sur la normale ; au contraire, les reproducteurs introduits à l'âge de 15 à 18 mois, sans prendre toute l'ampleur du bétail limousin, dans les bonnes étables de la Haute-Vienne, arrivaient, en conservant l'harmonie de leurs formes, à prendre une taille et un format bien supérieurs à ceux des jeunes sujets cités plus haut.

Conclusion : le taureau sélectionné, devenu plus exigeant quant aux conditions du milieu, ne peut plus et ne doit pas être introduit dans un milieu moins riche que son milieu d'origine avant l'âge de 15 mois.

Le type de Treignac, surtout dans les régions où les améliorations culturales ont pénétré, fournit des jeunes bœufs dressés pour attelage qui sont très prisés pour le travail, et prennent un bon développement lorsqu'ils vont dans des exploitations à sols meilleurs.

Le bétail des régions précitées a d'ailleurs depuis une vingtaine d'années réalisé de grands progrès dans sa conformation, son poids et sa taille.

Type du Plateau de Millevaches

DIT RACE DE MEYMAC.

C'est le type limousin le moins pur. Souvent il présente des taches noires au mufle, à la langue, sur les onglons, des poils noirs aux cils et à la queue. La tête est plus allongée que dans le type de la Haute-Vienne. Les vaches sont en général plus laitières que les vaches appartenant à la race Limousine pure. C'est un métis limousin-marchois.

L'introduction périodique, dans les étables, du taureau limousin, a eu pour conséquence d'augmenter le squelette qui était déjà assez développé et d'améliorer les formes, particulièrement la culotte.

De plus en plus, ce type disparaît surtout dans les environs immédiats de Bugeat, Meymac, Peyrelevade, Sornac et Eygurande où nombreux sont les agriculteurs qui emploient de fortes doses d'engrais phosphatés dans les prairies, et font entrer par le chaulage préalable la culture du trèfle dans l'assolement.

Peut-être y aurait-il intérêt à reconstituer ce type très rustique et à aptitude laitière, par la sélection sans croisement limousin.

LES VARIATIONS DU POIDS DES ANIMAUX EN RAPPORT AVEC L'EPOQUE, LA RACE ET LA NATURE GEOLOGIQUE DU SOL

Dans le chapitre où est exposée la situation de la production animale, nous avons indiqué, dans un tableau, la progression en nombre à travers le temps, du bétail bovin exploité dans le département.

Il nous semble intéressant d'aborder ici la progression en poids qui s'est réalisée également dans le temps et l'espace chez les animaux de race Limousine. En étudiant la race de Salers nous rappellerons, pour cette race, les observations faites sur ce sujet. L'évolution en poids ne peut se traduire que par des moyennes. Or ces moyennes, pour être représentatives d'un façon suffisante de la réalité, doivent s'établir sur un grand nombre de provenances diverses dans la région considérée.

C'est pourquoi nous avons recherché cette documentation, pour l'époque ancienne, dans les archives

départementales où se trouvent des publications et des statistiques.

Mais pour l'époque contemporaine, nous avons fait appel, pour faire jouer la loi du nombre, aux renseignements fournis par les abattoirs municipaux, par les bascules publiques et par les contributions indirectes qui prélèvent depuis 1920 une taxe sur les viandes abattues.

Nous avons classé les moyennes par régions, correspondant généralement aux races étudiées dans ce travail, et nous avons indiqué, pour chaque région, la nature géologique et agrolologique du sol.

ENQUETE DE 1830 SUR LE BETAIL BOVIN
EN CORREZE

Poids vif moyen (en kgs)

Régions	Bœuf	Vache	Races exploitées	Nature géologique du sol
Tulle	400	250	Limousine. Salers, métis.	Schistes et granits, argilo-siliceux pauvres.
Brive	540	400	Limousine.	Terrains primaires rouges et trias secondaires (argiles du lias, calcaires jurassiques).
Ussel	500	280	Salers en général.	Volcanique (sols riches et surtout granitique et granulite, sols très pauvres).

L'examen de ce tableau conduit aux observations suivantes :

1° Dans l'ensemble le bétail était de faible poids moyen ; comme nous le verrons, il n'atteignait pas la moitié du poids moyen actuel.

(1) L'enquête signale que le rendement moyen en viande nette est en général de 50 %.

Les renseignements sur les races exploitées et la nature géologique du sol n'ont pas été donnés dans l'enquête.

2° L'action de la nature géologique et des qualités agrologiques du sol est nettement marquée par ces moyennes, appliquées à la race Limousine, en comparant les chiffres de la région de Brive, au sol riche, à ceux de la région de Tulle qui dans l'ensemble est constituée par un sol à roches primitives.

3° Les poids moyens du bétail dans l'arrondissement d'Ussel sont plus élevés que ceux dans l'arrondissement de Tulle. Nous avons affaire, pour une majeure partie, à la race de Salers qui, étant alors une race de région volcanique, donc à sol riche, avait un format plus grand que la race Limousine, race de sol granitique.

TABLEAU DE LA VARIATION DANS LE TEMPS
DU POIDS VIF MOYEN DES BOVINS
DE LA REGION DE TULLE (1)
BOVINS ADULTES (*bœufs et taureaux*) (2)

Années	Animaux abattus	Poids total (vif)	Poids moyen (vif)
1913			500 (3)
1923	161	85.852 kgs	533
1935	53	32.534 kgs	613
1936	43	25.920 kgs	603
VACHES			
1913			350
1923	539	234.490 kgs	435
1935	665	298.783 kgs	449
1936	638	292.876 kgs	459
VEAUX DE BOUCHERIE			
1913			75
1923	4.094	331.700 kgs	82
1935	3.965	336.833 kgs	85
1936	3.800	336.872 kgs	88,600

(1) Relevé dans les archives communales et statistiques annuelles fournies par l'abattoir municipal.

(2) Les taureaux sont livrés à la boucherie entre 2 ans et 30 mois.

(3) Pour 1913, renseignements fournis par la bascule publique.

La progression du poids vif moyen est marquée aussi bien pour les adultes que pour les veaux de boucherie. La qualité et le rendement en viande se sont aussi améliorés. Le rendement en viande du veau de la région de Tulle s'élève à la moyenne de 64 %.

Cette progression dans le poids et la qualité est la conséquence des améliorations culturales et du choix des reproducteurs. La région immédiate de Tulle n'est pas cependant celle où les progrès par la sélection ont été les plus importants.

POIDS MOYENS DES VEAUX DE BOUCHERIE (1)

	1913	1923	1935	Observations
<i>Région de Brive :</i>				
Brive et Objat	80	92	115	Race Limousine et croisement
Beaulieu	80	95	115	vache Salers Salers par taureau Limousin.
Meysnac.	85	95	120	
<i>Région de Tulle :</i>				
Tulle	70	80	85	Race Limousine domine.
Argentat	75	80	85	Race de Salers ou métis limousins × Salers depuis 20 ans, progression constante de la production par croisement industriel : vache Salers × taureau Limousin.
<i>Région d'Ussel :</i>				
Ussel			90	Race de Salers ou métis Limousin-Salers.
Neuvic	75	85	92	Race de Salers et croisement
Bort	75	85	92	industriel : taureau Limousin × vache Salers.

(1) Documentation prise auprès des municipalités ayant un abattoir public, des bascules publiques, et auprès de l'Administration des contributions indirectes qui, depuis 1920, perçoit une taxe sur la viande abattue, sur la base d'un rendement en viande nette de 60 %.

Ce tableau fait nettement ressortir :

1° Pour une même époque, l'influence du milieu naturel, particulièrement la nature géologique du sol et les qualités agrologiques qui en découlent, et l'influence de la race exploitée.

2° Pour une même région, caractérisée par un même milieu, et pour une race, la progression due à l'amélioration de ce milieu par l'amendement du sol, le choix d'un système cultural meilleur, une alimentation plus riche et plus rationnelle et la sélection ou l'introduction des reproducteurs améliorant le cheptel.

3° Un fait est particulièrement à signaler, surtout dans les régions où s'exploite la race de Salers : la production du veau de boucherie par croisement industriel, c'est-à-dire le croisement de première génération : vache Salers-taureau limousin.

VARIATIONS DU POIDS MOYEN DES BOVINS ADULTES
SUIVANT L'EPOQUE, LA REGION ET LE TYPE

Région	Nature géologique du sol	Type	1830		1914		1935	
			Bœuf	Vache	Bœuf	Vache	Bœuf	Vache
Brive	Terrain primitif.	Vendonnais. . .			800	500	900	650
	Amphibole.		540	400				
	Terrains primaires et secondaires.				850	600	920	680
	Grès, marnes et calcaires.							
Tulle	Terrains primitifs.	Treignac . . .	400	250	600	300	700	400
	Granit, gneiss, granulite.							
Ussel	Terrains primitifs.	Meymac. . . .			550	350	650	450
	Granulite.	Salers et						
	Sol granitique.	métis	500	280	550	300	650	350
	Granulite et gneiss.	Salers			700	450	850	650
	Sol volcanique.							

ACTION INDIVIDUELLE DANS L'AMÉLIORATION ET L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION

L'accroissement en nombre et l'amélioration en qualité et en poids, qui ressortissent à des tableaux, donnés antérieurement, sont les conséquences :

1° De l'amélioration du milieu :

Physique (drainage, irrigation) ;

Chimique (amendements, chaulage, emploi des engrais chimiques).

2° De l'amélioration du système cultural entraînant l'augmentation de la quantité et de la qualité des ressources fourragères (introduction de la prairie artificielle de légumineuses dans l'assolement).

3° De l'apport, dans l'alimentation, d'aliments concentrés en complément des ressources fourragères produites dans l'exploitation.

4° De la sélection du bétail.

5° De l'amélioration encore bien insuffisante des soins hygiéniques donnés au bétail et des conditions d'hygiène des étables.

Les tableaux, qui vont suivre, apporteront cette démonstration, en ce qui concerne l'utilisation des amendements et engrais, l'extension des cultures fourragères et l'introduction dans l'alimentation des aliments concentrés. On pourra constater le parallélisme existant entre les améliorations culturelles et l'amélioration du bétail.

TABLEAU COMPARATIF DE L'EMPLOI DE LA CHAUX
ET DES ENGRAIS CHIMIQUES EN CORREZE

DE 1913 à 1936 (1)

(Poids en tonnes)

	Nature des produits				
	1913	1924	1929	1933	1936
Chaux agricole	1.500	800	1.800	2.000	1.600
Engrais azotés	15	330	1.175	1.900	1.500
<i>Engrais phosphatés :</i>					
Phosphates naturels	500	300	8.383	6.500	6.400
Superphosphates	340	3.200	}		
Scories de déphosphoration	200	2.600		7.917	7.800
Engrais potassiques	5	200	230	250	180

La majeure partie des engrais phosphatés, et particulièrement des scories, est utilisée pour la fumure des prairies.

Il en résulte un accroissement en quantité de la production dans la proportion d'environ un quart ; mais, surtout, une modification considérable de la qualité alimentaire du foin par suite de la modification de la flore.

La chaux et les phosphates ont accru très fortement la proportion des légumineuses.

L'emploi de la chaux, des scories et superphosphates, en sols granitiques, souvent acides, a permis de faire entrer la culture du trèfle violet dans la rotation des cultures.

(1) Tableau établi avec la documentation fournie par la Fédération des Associations agricoles corréziennes et les Archives de la Direction des Services Agricoles.

La Fédération approvisionne les agriculteurs, par l'intermédiaire des syndicats affiliés, pour plus de la moitié des engrais utilisés par l'agriculture corrézienne.

L'organisation syndicaliste a d'ailleurs fortement contribué à la vulgarisation de l'emploi des engrais chimiques.

La conséquence de cette amélioration culturale est très nette.

Où le trèfle se cultive le bétail est généralement bon, l'élevage de l'exploitation est en progrès ; réciproquement, si le bétail est bon, l'agriculteur a compris dans son assolement la prairie artificielle plus spécialement la culture du trèfle.

Le tableau suivant en apporte la preuve (1).

Influence de l'emploi des engrais phosphatés sur la flore des prés humides en terrains schisteux.

	prés phosphatés pour 100	prés sans engrais pour 100
Bonnes graminées	27,27	15,05
Graminées de prairies basses.	13,44	24,91
Légumineuses.	28,48	9,96
Plantes indifférentes	8,36	13,93
Plantes nuisibles	22,45	36,15

PROGRESSION DES CULTURES FOURRAGÈRES. — De 1913 à 1935, les superficies des prairies fauchables ont passé de 92.100 hectares à 98.700.

Les pacages et pâturages ont plutôt diminué, de 42.800 hectares à 39.600. On doit rechercher l'explication de cette diminution dans l'amélioration de ces pâtures par le drainage, l'irrigation et l'emploi des engrais chimiques, particulièrement les scories de déphosphoration qui permettent de transformer ces pacages et pâtures en prairies fauchables.

Les prairies temporaires ont passé de 780 hectares à 1.000. Les prairies artificielles (trèfle) ont peu varié, autour de 5.000 hectares. La culture des fourrages verts annuels a progressé sensiblement de 1.920 hectares à 2.500.

(1) Tableau extrait de « Les améliorations culturales et l'exploitation de la race Bovine Limousine ». (Thèse de doctorat vétérinaire, G. CHASTANG, 1929).

Les cultures de céréales pour le bétail (seigle, sarrasin, maïs, avoine) sont restées stationnaires comme superficies cultivées ; mais les rendements se sont très sensiblement accrus.

Il en est de même des plantes sarclées (pommes de terre, topinambours, betteraves fourragères, navets et rutabagas).

La cause de la non augmentation des superficies de ces cultures, entrant dans l'assolement, se trouve dans la nécessité, imposée aux agriculteurs, de réduire les surfaces labourées, en raison de la difficulté de trouver de la main-d'œuvre et de son coût relativement élevé.

EMPLOI D'ALIMENTS CONCENTRÉS. — L'intensification du bétail et son amélioration sont également sensibles, si l'exploitation agricole fait appel pour l'amélioration du bétail à des aliments concentrés, en complément des ressources fourragères de la ferme.

Voici un tableau indiquant la progression depuis vingt-cinq ans de l'emploi des tourteaux et grains dans l'alimentation du bétail.

Etat comparatif des produits alimentaires utilisés en Corrèze par les agriculteurs en 1914, et achetés par la Fédération à partir de 1920 :

	Nature des produits					Observations
	1914	1924	1919	1933	1936	
Tourteaux (principalement Arachide, Coprah) . . .	20	328	683	792	836	
Son, maïs exotique et riz			211	1.088	1.176	La consommation du riz est devenue très importante.

Ce tableau a été fourni par la Fédération des Associations agricoles. Les chiffres portés à partir de 1920 indiquent les fournitures faites par l'intermédiaire des associations agricoles aux agriculteurs syn-

diqués, représentant environ les 3/4 des quantités utilisées par l'agriculture en Corrèze.

Dans la proportion des 3/4, ces aliments complémentaires sont utilisés dans l'élevage et pour l'engraissement du porc.

ACTION COLLECTIVE

Il nous a paru intéressant, pour déterminer l'importance et la part de l'action collective dans l'évolution progressive de l'amélioration du bétail bovin et de son exploitation dans le département, de rechercher et de noter ici, depuis le commencement du XIX^e siècle, les tentatives faites et les organisations qui ont contribué à cette évolution.

Rôle de l'Etat au début du XIX^e siècle

Dans la première moitié du XIX^e siècle, c'est surtout l'Administration préfectorale représentant l'Etat qui intervenait après avoir consulté la société d'agriculture existant dans chacun des arrondissements de Brive, Tulle et Ussel.

Sociétés d'Agriculture

En 1832, dans un rapport de la société d'agriculture, adressé au Préfet, en réponse à une enquête, le rapporteur fait connaître que la distribution faite, il y a quelques années, sous le règne de Louis XVIII, de taureaux suisses en vue de l'amélioration de la race bovine locale, a donné de mauvais résultats. Les taureaux et produits ont très rapidement dé péri.

« Les graminées de nos prairies, dit le rapporteur, sont trop inférieures aux graminées de l'Helvétie. »

Nous avons cité plus haut l'échec obtenu en 1864, dans la ferme du Haras de Pompadour, par l'introduction d'animaux de la race Durham en vue d'améliorer, par croisement et métissage, la race Limousine, alors exploitée.

En 1832, après enquête de M. le Préfet et rapports des Sociétés d'agriculture, celles-ci, ayant à se prononcer entre une subvention pour contribuer à l'achat par l'éleveur et l'achat direct par le département avec placement des taureaux en station de monte, donnent nettement la préférence à ce dernier système. Une Commission, présidée par un Vétérinaire, est chargée de procéder à l'achat, dans le département de la Haute-Vienne, des étalons de 10 à 15 mois qui ont été payés de 101 fr. 50 à 125 francs, à raison de 1 à 6 par commune. Il ne devra jamais y avoir plus de 1 station par 3 communes. Dans la région de Tulle, 39 propriétaires, de différentes communes, ont souscrit pour avoir chacun, à ses frais, un taureau étalon. Comme l'arrondissement de Tulle compte 118 communes, la fréquence des stations de monte arriverait à 1 par 2 communes, c'est-à-dire 39+20.

Le détenteur du taureau est désigné, sur sa demande appuyée par les personnalités locales, par le Préfet (1). Il s'engage à faire tenir un livre des saillies, à fixer le coût de la saillie à 0 fr. 25, et à adresser annuellement un rapport sur l'activité de la station (2).

(1) M. Bruguille, maire d'Aubazine, prie par lettre M. le Préfet « de vouloir bien confier un taureau étalon à sa vigilance paternelle ».

(2) Les rapports annuels sont rarement adressés. Les propriétaires des exploitations, où sont les stations de monte s'excusent parce que les métayers et domestiques étaient illettrés.

par 6 communes

Dans la région de Brive, une ferme modèle a été créée pour l'entretien d'une station de monte.

Dans une séance du 2 mai 1834, à la Société d'agriculture, M. Nauche, maire de Vigeois, propose le vote d'une subvention de 598 fr. 80 pour combler le déficit des exercices 1832 et 1833 de cette station.

En 1834, après deux ans d'expérience, des protestations très vives s'élèvent contre la commission d'achat ; les Sociétés d'agriculture réclament, par substitution, au régime actuel, celui de la subvention accordée à l'éleveur pour contribuer à l'achat et à l'entretien du taureau. C'est presque le régime des primes de conservation.

Comices agricoles

L'institution des Comices agricoles remonte à 1852. Dès cette époque et durant le deuxième Empire, il en fut constitué en Corrèze. On compte actuellement 3 Comices d'arrondissement, 29 Comices cantonaux, plus la Société régionale d'encouragement à l'arboriculture et à l'élevage, d'Objat.

Ces associations, grâce aux subventions accordées par l'État, le Conseil général, les communes et la Chambre d'agriculture, organisent chaque année une exposition-concours où les animaux tiennent la plus grande place.

Les assises du Comice sont l'occasion d'une fête paysanne locale, intéressante et souvent très réussie par le caractère local qui lui est donné.

Les exposants et les agriculteurs visiteurs peuvent se rendre compte de l'état du bétail de la région. Quelques étalons provenant, le plus souvent, de la Haute-Vienne, appellent leur attention. Mais le classement, d'ailleurs généralement très consciencieux,

fait par le jury local, dont souvent le désir est d'attribuer le plus de récompenses possibles, ne correspond pas toujours à l'action zootechnique nécessaire pour provoquer une réalisation méthodique de l'amélioration par le choix plus sévère et plus judicieux de reproducteurs. Toute récompense a pour conséquence : de laisser croire, à cet éleveur, à la qualité de la bête qu'il expose, et de ne pas provoquer, chez lui, la nécessité de faire mieux.

A cette fête de l'agriculture participent les élus cantonaux et souvent les représentants au Parlement, ainsi que le représentant de l'administration préfectorale. C'est pour eux l'occasion de prendre contact avec les électeurs et de se pénétrer des desiderata de l'agriculture locale. Le Directeur des Services agricoles ou le Professeur d'agriculture, le Directeur des Services vétérinaires et le vétérinaire de la région sont invités et souvent présents. Ce qui permet parfois aux agriculteurs présents à la distribution des récompenses, d'entendre une causerie sur un sujet cultural ou d'élevage concernant la région. Mais, le banquet qui suit les opérations du Jury et la distribution des récompenses permettent aussi l'exposé de questions agricoles, qui se rattachent parfois d'assez loin aux questions de zootechnie pure.

Néanmoins, les Comices agricoles ont contribué à l'amélioration de l'élevage en Corrèze. Mais, en général, leur action a été plutôt celle d'une simple leçon de choses que d'une leçon à caractère zootechnique.

La Vacherie pépinière

La Société civile anonyme pour l'amélioration de la race bovine Limousine en Corrèze, appelée dans le pays « Vacherie pépinière », contribua puissamment

ment à l'amélioration du bétail bovin, surtout durant les trente premières années, tout d'abord, dans l'arrondissement de Brive, puis à partir de 1920, dans toute la partie du département où la race Limousine est exploitée.

Elle débuta en 1895, fondée sur l'initiative de M. Michel Labrousse, sénateur, zootechnicien distingué, et de quelques agriculteurs et éleveurs d'élite de la région.

M. Mazeaud en fut le premier administrateur délégué ; M. Gillin, professeur d'agriculture à Brive le Conseiller technique, rôle dans lequel il fut remplacé, par les professeurs d'agriculture qui lui succédèrent à la chaire de Brive : MM. Labounoux, Guille et Longueue.

L'œuvre fut encouragée par une subvention directe annuelle du Ministère de l'Agriculture ; plus tard, dès la fondation des Offices agricoles, les subventions furent accordées par l'intermédiaire et sous le contrôle de l'Office départemental. Une exploitation agricole de 28 hectares, située aux abords de Brive, fut louée, et après un aménagement hygiénique des étables, un cheptel d'animaux d'élite de la race Limousine, inscrits au Herd-Book, fut acheté par une commission, en Haute-Vienne.

En principe, son but était de vendre les produits, aux enchères publiques à Brive, pour permettre aux éleveurs de la région l'achat de reproducteurs de race limousine pure et d'origine connue. C'est ce qui fut fait durant quelques années.

Mais bientôt on se rendit compte que la seule vente des animaux d'élite, nés à la Vacherie pépinière, ne suffirait pas. D'ailleurs et avec raison, on éliminait, par la vente à la boucherie, les jeunes sujets considérés comme insuffisants.

On dut, pour répondre au désir de nombreux agriculteurs et pour intensifier l'action de la Société,

acheter dans les bonnes étables de la Haute-Vienne, de jeunes taureaux de 10 à 18 mois, qui furent répartis en des stations de monte dans les différentes régions d'élevage du département. Ce fut une très heureuse initiative. Le taureau était confié à un éleveur, qui s'engageait à lui donner les soins nécessaires et à tenir un registre de saillies. Il bénéficiait des recettes de la monte.

Lorsque l'animal devait être réformé en raison de l'âge ou pour toute autre cause, le détenteur le ramenait à la Vacherie pépinière. Il pouvait, après examen de l'animal rendu, recevoir une gratification, si le taureau était en bon état et d'un développement suffisant prouvant les bons soins dont il avait été l'objet.

C'est ainsi qu'à partir de 1920, chaque année, la Société plaça en moyenne 25 taureaux en station de monte. En 1925, le nombre des stations était de 32. La commission de classement désignée par l'Office agricole départemental pour l'attribution des primes de conservation, commission dont faisait partie M. Aujol, membre de l'Office et également administrateur délégué de la Vacherie pépinière, contrôlait lors des tournées de classement les taureaux de la Société, accordant aux détenteurs de ces taureaux une prime spéciale (100 fr.) pour bons soins, ou décidait du retrait de l'animal au cas, qui se présentait quelquefois, d'insuffisance dans les soins d'entretien.

La Commission de classement a pu constater, surtout dans les dernières années, qu'en général les taureaux de la Vacherie étaient inférieurs, comme présentation et qualité, aux étalons appartenant aux éleveurs. Il est humain mais regrettable de mieux soigner son bien propre que celui de la collectivité.

L'éducation dans le sens de l'action collective a fait certes des progrès, mais elle est encore à parfaire dans nos campagnes. Néanmoins l'action de la Va-

cherie pépinière, pour l'amélioration et l'extension de la race bovine en Corrèze fut considérable, surtout durant les premières années de son fonctionnement.

La Société s'est dissoute après la suppression de l'Office agricole départemental.

L'Office Agricole Départemental

Les Offices agricoles régionaux et départementaux, créés par la loi du 6 janvier 1919, furent les facteurs les plus importants des progrès réalisés, après-guerre, dans l'amélioration et l'intensification de la production végétale et de la production animale et également dans l'organisation syndicaliste, mutualiste et coopérative des agriculteurs.

Cette conception de réunir, dans un même conseil, pour l'établissement d'un programme d'action, adapté aux besoins et aux conditions du milieu, en attribuant de substantiels crédits pour en poursuivre la réalisation progressive, des hommes appartenant à l'élite des agriculteurs du pays et des techniciens de l'administration de l'agriculture, fut particulièrement heureuse et féconde en résultats. Les praticiens apportèrent le fruit de leurs observations et de leur expérience, et servirent, ce qui fut très important dès le début, de répondants auprès des masses agricoles ; les techniciens intervinrent avec la doctrine et l'esprit critique indispensables, pour poursuivre méthodiquement et sans à-coup le programme élaboré, c'est-à-dire les progrès réalisables en agriculture dans le département.

En Corrèze, pays de la petite exploitation familiale, dans laquelle la production animale représente la plus grande part des ressources en argent, l'action de

l'Office agricole fut particulièrement active et efficace en matière de bétail.

Les très importants progrès réalisés depuis 1920 dans l'amélioration du bétail et dans l'intensification de sa production, marchant parallèlement avec ceux réalisés dans la production végétale et plus particulièrement de la production fourragère, peuvent être considérés, pour la majeure partie, comme la conséquence de son action et particulièrement de l'institution des primes de conservation attribuées par une commission spéciale désignée par le Conseil de l'Office.

Cette commission appliqua dans ses tournées (les réunions de classement avaient lieu une fois par an au chef-lieu de chaque canton) la doctrine zootechnique discutée par le Conseil de l'Office :

1° Ne classer que des reproducteurs bovins, de race pure, et dans le milieu où ils sont adaptés. Ces primes furent réservées aux animaux de la race Limousine et de la race de Salers, principalement exploitées dans le département et opérant la monte publique.

2° N'encourager l'introduction d'animaux reproducteurs sélectionnés que dans la mesure de l'évolution culturale de la région, et de la qualité des ressources fourragères.

3° Ne classer que les reproducteurs mâles de 14 mois au minimum, et maintenir les primes, sans limite d'âge, pour les taureaux ayant donné les preuves de leurs qualités par leur descendance.

4° Exiger la tenue d'un livre de saillies.

Cette doctrine fut appliquée avec sévérité dès le début. Tout d'abord, les intéressés furent surpris ; ils étaient habitués aux largesses dans la distribution des prix par les Comices. Mais ils ne tardèrent pas à se rendre compte de la justesse et des conséquences heureuses de la méthode de classement de la Commission ; ils l'approuvèrent.

Les détenteurs d'étalons classés et même l'ensemble des éleveurs, indiquaient la valeur d'un reproducteur en disant : « Il est classé aux primes de conservation » et le propriétaire de l'animal montrait, avec fierté, la marque de classement sur les cornes ou l'oreille du taureau.

Voici un relevé numérique, et par année, des primes de conservation attribuées pour l'espèce bovine, dans l'ensemble du département, de 1920 à 1933. Il démontre l'action progressive de l'Office, et surtout si l'on tient compte du fait que la sévérité dans le classement s'accroissait, dans chaque canton, au fur et à mesure que l'élevage s'améliorait.

Années	présen- tés	Taureaux			Vaches de 2 à 8 ans		
		1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	Primes spécia- les (1)	présen- tées	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
1923	220	9	128	17	380	12	235
1925	195	9	119	22	355	20	225
1929 (2) . .	181	6	108	11			
1932	192	7	119	2			
1934	210	11	146	3			
1935	216	14	156				

Après les opérations de classement de la Commission, un exposé pratique, à l'aide du bétail présenté, était fait aux éleveurs, sur le choix de la race à élever dans la région, sur les caractères à exiger d'un taureau sélectionné de race pure et sur l'examen auquel on doit procéder dans l'achat d'un jeune étalon.

La suppression des Offices est aujourd'hui regret-

(1) La prime spéciale d'un montant de 100 francs était attribuée aux détenteurs de taureaux placés en station de monte par la Vacherie pépinière de Brive pour bons soins. La Commission de l'office contrôlait ainsi ses reproducteurs.

(2) En 1929, l'Office décide de porter les primes pour les taureaux à 500 francs et 400 francs, et de supprimer les primes pour les femelles.

tée par tous, praticiens et techniciens. L'économie financière qu'on a voulu réaliser sur des dépenses fructueuses a été une erreur.

L'action de l'Office par ses encouragements et ses directives fut donc prépondérante dans les remarquables progrès réalisés depuis vingt-cinq ans dans la production animale en Corrèze.

Nous devons cependant observer que l'action de l'Office agricole aurait été heureusement complétée, si on avait procédé en même temps qu'à l'examen zootechnique des étalons à un examen sanitaire fait par un vétérinaire et imposé au détenteur de l'animal primé pour le maintien de la prime, l'envoi d'un certificat indiquant le contrôle sanitaire périodique du taureau livré à la monte publique.

C'eût été là le moyen de préparer les éleveurs à accepter le contrôle zootechnique et sanitaire des mâles destinés à la monte publique.

Nous pouvons espérer que la Chambre d'agriculture, dont tous les anciens membres de l'Office agricole font partie, et qui a pour président M. Joseph Faure, l'éminent président de l'Assemblée des présidents des Chambres d'agriculture, poursuivra, en collaboration étroite avec les services compétents dont les fonctionnaires sont des conseillers techniques, l'œuvre de l'Office en matière d'élevage, et pourra réaliser notre dernière suggestion.

Syndicats d'Élevage

Les Syndicats d'élevage se sont peu développés dans le département. Ceux créés dans l'arrondissement, surtout pour l'entretien d'un taureau de race pure de Salers, ont eu des difficultés à vivre malgré la subvention de l'Etat ; car, les éleveurs n'ont point

voulu fixer le prix de la monte à un taux suffisant pour assurer le remplacement de l'étalon.

Pour la race Limousine, la Vacherie pépinière remplissait l'office du Syndicat en ce qui concerne les étalons et les stations de monte.

Mais, actuellement, cette œuvre des Syndicats d'élevage devrait être reprise ; car, ils rendraient de signalés services aux éleveurs.

Herd Book

Il n'y a pas de Herd-Book spécial en Corrèze pour la race Limousine ; les éleveurs corrèziens s'adressent au siège social à Limoges ; le Herd-Book de la race de Salers a son siège à Aurillac.

Les bons éleveurs corrèziens n'hésitent pas à acheter de jeunes étalons inscrits au Herd-Book ; mais, dans les tournées des primes de conservation, la Commission de l'Office a assez souvent constaté que des taureaux achetés et portant les marques du Herd-Book ne présentaient pas les caractères de pureté qu'une doctrine plus sévère devrait imposer.

Fédération des Associations Agricoles

Elle compte dans les Associations agricoles, et plus particulièrement dans les Syndicats, plus de 20.000 chefs d'exploitations. En vulgarisant l'emploi des amendements, engrais chimiques et tourteaux, elle a favorisé l'amélioration du bétail. Elle a contribué à la sélection et à la vulgarisation des bonnes méthodes d'alimentation en prenant, avec l'Office agricole, l'initiative de Congrès agricoles (Tulle 1921, Brive 1922, etc.), où les questions d'élevage local tenaient une

place importante, traitées en des rapports établis par des zootechniciens et des praticiens réputés.

Elle a également beaucoup servi la cause de l'élevage par la propagande qui a pu être faite dans « la Défense Paysanne », organe des associations agricoles du département, où les techniciens, Directeur des Services agricoles et Directeur des Services vétérinaires, ont pu traiter tous les sujets d'élevage appropriés aux conditions du département.

La Chambre d'Agriculture

C'est désormais elle, en accord avec ses conseillers techniques : Directeur des Services agricoles et Directeur des Services vétérinaires, qui doit prendre, sous son égide, les progrès restant à réaliser dans l'élevage corrézien.

Malheureusement, les crédits de la Chambre d'agriculture se calculent sur le produit du centime départemental relatif à l'impôt sur la propriété foncière non bâtie.

Or le maximum à prélever est de 10 centimes et le centime représente, par l'impôt sur les agriculteurs, moins de 6.000 francs. C'est un crédit bien faible par rapport à celui dont disposait l'Office agricole. Il faut espérer que les finances départementales pourront permettre un apport financier substantiel, et que l'Etat pourra, également, donner une subvention pour rétablir les primes de conservation.

CHAPITRE V

LA RACE DE SALERS

SON BERCEAU ET SES APTITUDES

La race bovine de Salers a son berceau dans la magnifique région basaltique qui constitue le plateau de Salers dominant les profondes vallées de la Maronne et de l'Aspre, importants affluents de la Dordogne.

Les prairies et pâtures fournissent un fourrage abondant et de grande richesse alimentaire, par la composition de sa flore.

L'hiver à peine terminé, les animaux sont envoyés à « la montagne » où ils vivent, durant plusieurs mois, jusqu'à fin septembre ou octobre, sans abri, subissant toutes les intempéries. Ces dures conditions imposent aux animaux de cette race une grande rusticité. Le régime de plein air et d'exercice est favorable à leur développement et à leur santé.

Les animaux de la race bovine de Salers possèdent des aptitudes mixtes : travail, lait (utilisé surtout à la fabrication du fromage), boucherie, répondant bien aux nécessités locales de cette région où, surtout autrefois, le défaut et les difficultés de consommation gênaient considérablement les échanges.

Les éleveurs qui se sont occupés d'affiner la race, par la sélection, ont eu raison de ne point l'orienter vers la spécialisation, et de poursuivre de façon concomitante l'amélioration de ses trois fonctions écono-

miques : le travail, la production laitière et fromagère, la production de la viande. Voici les caractères de la race bovine de Salers pure :

STANDARD DE LA RACE

La Salers a la tête forte, le chignon saillant, le front arrondi, les cornes insérées en arrière du front, longues, contournées en spirales, fines chez la vache, de couleur blanchâtre à la base, verdâtre dans le tiers moyen et foncée à l'extrémité. La face est fine,

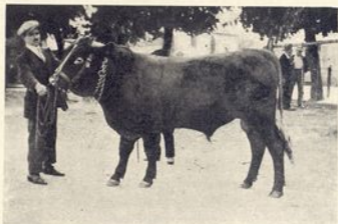


FIG. 7. — Taureau Salers de race pure, 18 mois
introduit en région granitique.
Prime de Conservation (Canton de Lapleau, 1934).

le mufle étroit, l'encolure plate, le fanon épais, la poitrine haute, le dos droit, la croupe courte, la fesse mince et descendue, la queue attachée haut ; les membres sont forts. La peau est souple, mobile, peu épaisse, le poil long et souvent frisé.

La robe est rouge acajou uniforme, avec le mufle clair et les muqueuses non pigmentées. Les crins du

toupillon sont mélangés de blanc ; il y a quelques poils blancs mélangés à ceux du chignon.

CARACTERES. — Le poids des taureaux et des bœufs est compris entre 750 et 900 kilogs ; il dépasse notablement celui des vaches, qui oscille entre 450 et 500. La taille varie autour des limites suivantes, fixées par le Herd-Book :

TAUREAUX

De 3 ans et au-dessus	1 m. 40
De 2 ans	1 m. 32
De 1 an 1/2	1 m. 22
De 1 an	1 m. 17

VACHES

De 3 ans et au-dessus	1 m. 32
De 2 ans	1 m. 24
De 1 an	1 m. 14

LES TYPES AUTOCHTONES EN RAPPORT AVEC LA NATURE GEOLOGIQUE DU SOL

Dans la race de Salers, comme dans la race Limousine, les conditions naturelles du milieu, particulièrement la nature géologique de la terre arable, influencent très nettement le développement, la conformation, les aptitudes des sujets de cette race.

C'est pourquoi l'on peut distinguer trois types dans la race de Salers, rappelant chacun une région géologique différente :

1° *Le type de la région volcanique*, qui est le type classique de la race de Salers, répondant au standard

indiqué plus haut. C'est lui qui, en général, fournit les reproducteurs de cette race. Les meilleures étables se trouvent dans les cantons de Salers et de Mauriac.

On le retrouve dans toute la région volcanique du département du Cantal, sauf dans la planèze de Saint-Flour, où la race d'Aubrac est plus spécialement exploitée.

Son aire d'élevage s'étend aux régions à sol volcanique de la Corrèze.

2° *Le type de la région calcaire* ou type d'Aurillac, caractérisant l'élevage des exploitations agricoles, dont le sol appartient aux marnes calcaires du bassin tertiaire.

Le Salers de ce type est de format nettement supérieur à celui du Salers de la région volcanique, son squelette est moins fin. Les vaches et bœufs atteignent un poids plus élevé. Le poids moyen de la vache peut être fixé à 600 kilogs au lieu de 500. Son pelage est en général d'un rouge acajou moins foncé. Son aire de production est relativement peu étendue et bien limitée à la zone géologique des marnes calcaires de l'époque tertiaire.

Son aptitude laitière est bonne et elle progresse très sensiblement dans les étables soumises au contrôle laitier.

3° *Le type de la région granitique*, qu'on trouve dans toutes les exploitations dont le sol appartient aux terrains primitifs et dont l'aire s'étend sur les « ségalas » et également dans les régions granitiques du Puy-de-Dôme et surtout de la Corrèze avoisinant le Cantal.

Ce type est nettement inférieur en taille et surtout en poids, par rapport au type pur de la région volcanique. La conformation est moins bonne : la poitrine est moins large et moins ronde, avec une dépression très marquée au passage des sangles. Le bassin est

étroit, l'animal est haut sur jambes avec une cuisse fuyante plus accentuée que dans le type de Salers.

L'aptitude au travail est bonne, mais l'aptitude laitière et le rendement en viande sont nettement inférieurs.

La race de Salers n'est pas ici dans son milieu.

Dans la région granitique, là où l'aire de la race de Salers avoisine l'aire de la race limousine, les agriculteurs élèvent un bétail métis dont, à notre point de vue, les qualités sont inférieures à celles des animaux de la race pure répondant aux conditions du milieu. C'est le cas en Corrèze.

LA RACE DE SALERS EXPLOITÉE EN CORREZE

Dans ce département, la race de Salers est exploitée dans les régions limitrophes du Cantal et du Puy-de-Dôme, là où les relations commerciales, le système cultural, les habitudes sociales et les mœurs rapprochent davantage ces régions de l'Auvergne que du Limousin.

La race de Salers est aussi anciennement exploitée dans cette partie du département que la race Limousine dans les pays bas de la Corrèze.

1° On trouve *le type de Salers* pur dans les exploitations sur sol d'origine volcanique dans les cantons de Bort, Neuvic, Saint-Privat, qui prolongent, sur la rive droite de la Dordogne, le plateau basaltique de Salers.

Dans ces exploitations, le bétail est en général beau, et même chez les bons éleveurs, les jeunes peuvent fournir, grâce à un sevrage moins hâtif (car la production du fromage n'est pas la règle), des animaux plus développés au même âge que ceux du Cantal, et qui peuvent fournir des reproducteurs d'élite.

2° Dans toutes les autres régions de l'aire géogra-

phique du Salers en Corrèze, c'est le *type de la région granitique* que les éleveurs cherchent à améliorer par l'introduction de taureaux de la race pure de Salers, provenant de bonnes étables de la région de Salers ou de Mauriac, ce qui ne conduit pas toujours à des résultats heureux, lorsque le sol et les cultures n'ont pas été préalablement améliorés ; ou bien ils produisent un bétail métis provenant du croisement : taureau limousin × vache Salers.

Le *métissage* semble de prime abord présenter une amélioration du cheptel : les animaux ont une meilleure conformation due à l'influence du limousin ; mais l'éleveur peut se rendre compte assez rapidement du manque d'homogénéité qui bientôt se manifeste dans le bétail de l'étable, des qualités très irrégulières et souvent défectueuses des produits. S'il est un esprit avisé, observateur et d'initiative, il est conduit à changer son monde d'élevage. Il ne conservera plus les jeunes pour la production. Il s'approvisionnera en génisses, à leur première portée, dans les foires de Salers et de Mauriac, de Bort et de Saint-Privat et améliorera le sol et les cultures de son exploitation. Il produira alors du veau de boucherie. Mieux, il produira le veau de boucherie par le croisement des vaches Salers avec un taureau limousin présentant surtout un bon rein et une forte culotte.

Les résultats économiques de cette évolution seront excellents. S'il veut se livrer à l'élevage, il en arrivera à substituer à la race Salers la race Limousine, mieux adaptée à la nature géologique du sol.

C'est ainsi que l'on constate, d'année en année, la régression de la race Salers dans la Corrèze granitique au profit de l'élevage de la race Limousine.

AMELIORATION DE LA RACE DE SALERS

Comme pour la race Limousine, les éleveurs de la race de Salers poursuivent son amélioration par la sélection dans la race pure. Leurs procédés sont de même ordre :

Création du Herd-Book, — primes de conservation, — concours spécial des reproducteurs de la race, — Comices agricoles, — Syndicats d'élevage.

La race de Salers étant une race laitière, depuis 1925 le contrôle laitier a été établi. Il a déjà donné d'heureux résultats. De bonnes étables ont constitué des familles à aptitudes laitières élevées. La moyenne de la production laitière d'une vache Salers qui était, il y a quinze ans, de 2.000 litres, s'élève actuellement à 2.500 litres, et dans les étables soumises au contrôle laitier certains sujets ont élevé cette production à 3.600 litres.

En Corrèze, le Conseil général et la Chambre d'agriculture ont voté des subventions pour permettre d'établir le contrôle laitier chez les bons éleveurs des régions basaltiques de Bort, Neuvic et Saint-Privat, en rattachant ce contrôle, pour le début, au service organisé dans le Cantal.

Des observations importantes sont à présenter en ce qui concerne le choix des reproducteurs.

On livre les animaux trop jeunes à la reproduction. Les taureaux sont généralement envoyés à la boucherie dès qu'ils ont « piqué » (apparition des deux premières incisives de remplacement).

Le cheptel est ainsi privé de mâles d'élite dont les preuves de la qualité et les avantages de leur conservation ne peuvent être démontrés qu'après l'observation de leur descendance.

Surtout pour les exploitations qui livrent le bétail

à la transhumance, c'est le cas en général dans le Cantal, la période d'hivernage est néfaste. Elle nuit considérablement à l'entretien des adultes et au développement des jeunes. Le défaut d'hygiène dans les étables, l'insuffisance des fourrages en qualité et quantité pour un bétail trop nombreux, entraînent des arrêts dans le développement du squelette, préjudiciables au développement normal que devrait avoir l'animal arrivé à l'âge adulte. Cela explique aussi le défaut de précocité de la race.

C'est aussi dans cet état de choses que l'on doit trouver la cause d'un état sanitaire déficient dans nombre d'exploitations, malgré les qualités de rusticité de la race.

LA PRODUCTION DU VEAU DE BOUCHERIE EN CORREZE

C'est une spéculation particulièrement avantageuse, en raison des conditions économiques, depuis une trentaine d'années. Aussi a-t-elle progressé par le nombre des produits et par le poids moyen obtenu (voir tableau précédent) et par la qualité.

Actuellement, 45.000 veaux sont livrés annuellement à la boucherie, pour la consommation locale, et surtout au marché parisien. Le prix du veau sur pied, qui était de 0 fr. 50 le kilog en 1890, est passé à 1 franc en 1913, à 1 fr. 50 en 1917 ; il est actuellement (mais il faut tenir compte de la dévaluation monétaire) à 7 fr. 50 et même 8 francs.

C'est pourquoi cette spéculation a été substituée en de nombreux endroits du département (surtout dans la région de Brive) à la production des jeunes pour l'élevage.

Dans la région où le Salers pur et le métis Salers

sont exploités (dans les cantons de Beaulieu (en partie), Mercœur, Argentat, Laroche-Canillac, Saint-Privat, Lapleau, Neuvic, Bort), la production du veau de boucherie par le croisement industriel taureau limousin × vache Salers a donné des résultats remarquables.

La vache, meilleure laitière que la vache limousine, donne un lait plus abondant au jeune veau ; le taureau limousin améliore sa conformation : rein plus large, croupe plus arrondie, et ainsi au même âge, 2 mois 1/2 ou 3 mois, l'animal de croisement pèse 5 à 10 kilogs de plus et donne un rendement en viande nette supérieur à 60 % pour le Salers pur, 65 % pour le croisement « taureau limousin × Salers », meilleur rendement portant surtout sur les morceaux de première catégorie. Les éleveurs, acheteurs et bouchers, indiquent tous un rendement argent supérieur de 60 à 100 francs pour le veau de croisement.

CHAPITRE VI

ETAT SANITAIRE DU CHEPTEL BOVIN CORREZIEN LES CONDITIONS PRATIQUES DE SON AMELIORATION

SITUATION ACTUELLE

Certes, l'état sanitaire du troupeau n'est pas plus défectueux, en Corrèze, que dans beaucoup d'autres régions. Mais peut-on dire qu'il est bon ? seulement satisfaisant ?



FIG. 8. — Métairie en montagne Corrèzienne.

A parcourir le pays à voir les étables et leur tenue, on ne peut avoir qu'une impression mauvaise. Mau-

vaise également est l'impression laissée par la visite de l'habitation humaine. On s'étonne de voir des adultes et des enfants vigoureux avec toutes les apparences de la bonne santé, dans un tel milieu. Dans l'ensemble du plateau central on semble ignorer les règles de l'hygiène.

Si les conséquences malheureuses de cet état de choses ne se font pas très rigoureusement sentir, c'est que la dispersion des fermes, la vie en plein air, cet air pur et vivifiant des montagnes et surtout la lumière du soleil, sont d'excellents facteurs naturels de lutte contre le microbe.

PRINCIPALES MALADIES QUI SEVISSENT

Néanmoins, des pertes importantes sont subies par les éleveurs du fait : de la tuberculose, l'entérite paratuberculeuse (signalée particulièrement sur les animaux de la race Salers), l'avortement épizootique, la vaginite contagieuse, l'hématurie essentielle, les mammites, les maladies de l'élevage (affections ombilicales, entérite et gastro-entérite des jeunes, bronchopneumonie, arthrites infectieuses, septicémie des nouveau-nés), les maladies parasitaires (strongylose, distomatose).

LE PROBLEME DE LA LUTTE CONTRE CES MALADIES POSE DANS LES CONDITIONS DU MILIEU

Comment concevoir et faire accepter par l'agriculteur corrézien un plan pratique de l'amélioration sanitaire du troupeau dont la réalisation progressive pourra se poursuivre avec une rapidité suffisante ?

Rappelons tout d'abord les données locales et actuelles du problème :

43.000 exploitations agricoles pour un cheptel bovin total de 217.000 têtes, dont 138.000 vaches, ce qui fait une moyenne de moins de quatre vaches par exploitation. Ces exploitations sont généralement isolées ou groupées en petits hameaux souvent très éloignés du bourg de la commune, et dont les chemins d'accès sont très difficiles et parfois on peut dire inexistants, indiqués seulement par le passage des roues des charrettes dans les landes de fougères et de bruyères.

Mais, pour mieux préciser notre pensée, examinons la situation pour quelques maladies.

Lutte contre la tuberculose bovine

L'examen des faits nous conduit à déterminer comme causes les plus fréquentes de l'apparition et du développement de l'infection tuberculeuse dans une étable :

- 1° Les mauvaises conditions d'hygiène de l'habitat;
- 2° La déficience alimentaire et la tendance au surpeuplement des étables ;
- 3° L'introduction dans un milieu à sol pauvre et insuffisamment évolué, au point de vue cultural, d'animaux de races trop exigeantes et non adaptées ;
- 4° L'inexistence, quasi générale, du contrôle de l'état de santé des animaux introduits.

L'insalubrité des étables est, on peut le dire, générale. Or, l'instauration d'une prophylaxie sanitaire paraît vaine tant que durera l'insalubrité de l'habitat.

La loi du 7 juillet 1933 (art. 1^{er}) encourage l'aménagement hygiénique des étables par l'attribution de subventions spéciales fixées par le décret (R. A. P.) du 29 septembre 1935 (art. 20, alinéa 2). La subven-

tion pour l'aménagement hygiénique est fixée au maximum de 30 % sur la dépense engagée, sans toutefois dépasser le plafond de 6.000 francs pour une même étable.

Or, en 1937, il a été accordé, pour la Corrèze, après l'envoi, par le Préfet au Ministère de l'Agriculture, du tableau de priorité des demandes recevables (il a été formulé et instruit 53 demandes dont 36 ont été reconnues recevables, avec avis favorable de la Commission), un crédit total de 150.000 francs, qui sera affecté, dans les conditions du décret (R. A. P.), à participer aux frais d'aménagement et de désinfection des locaux, à payer les indemnités prévues pour l'élimination des animaux tuberculeux non contagieux légalement et les frais de tuberculination et de contrôle.

Or, la crise de mévente, qui a sévi depuis trois ans, a considérablement diminué les possibilités financières des agriculteurs. Ils hésitent et reculent devant les dépenses nécessaires ; ils considèrent que les subventions, que peut leur accorder la loi, sont insuffisantes pour s'astreindre à toutes les prescriptions imposées. L'Etat lui-même a dû, pour des raisons de susceptibilités locales, engager la lutte dans tous les départements à la fois, et ainsi diminuer l'importance des possibilités financières pour chaque département.

Néanmoins, malgré l'insuffisance des moyens financiers, qui ne permettront l'exécution de la loi que pour un nombre presque infime d'exploitations infectées de tuberculose, les résultats seront intéressants et heureux.

Ils seront la leçon par l'exemple, et les agriculteurs, convaincus par l'expérience réalisée dans leur voisinage, seront mieux préparés à comprendre le grand intérêt économique de la prophylaxie libre.

facultative, encouragée et dirigée, et seront amenés à consentir plus facilement les dépenses nécessaires.

Nous tenons à signaler une initiative, qui nous paraît très intéressante, prise par la Commission chargée de donner son avis sur les demandes formulées par les agriculteurs.

Elle a estimé que son rôle ne devait pas se borner à l'émission d'un avis favorable ou défavorable, qu'elle devait, par enquête, chercher à déterminer, pour l'exploitation intéressée, les conditions de l'infection tuberculeuse et de son développement.

Un questionnaire a été adressé à chaque intéressé demandant :

- 1° Le nombre des animaux de l'étable, leur race ;
- 2° Les possibilités d'alimentation : superficie des prairies naturelles et artificielles, superficie des autres cultures dont la production est utilisée pour l'alimentation du bétail (betteraves, pommes de terre, topinambours, maïs, avoine, orge, seigle, fourrages annuels, etc...) ;
- 3° D'indiquer à quelles races appartiennent les animaux atteints et particulièrement ceux qui ont été à la base de la contagion ;
- 4° Si l'on emploie des engrais complémentaires, lesquels ;
- 5° Si l'on fait appel à des aliments complémentaires (tourteaux, etc.).

Ce questionnaire a permis à la Commission de se rendre compte que souvent :

- 1° Les ressources alimentaires, en quantité et qualité, n'étaient pas en rapport avec le nombre des animaux exploités, d'où déficience alimentaire ;
- 2° L'infection avait pour origine l'introduction, sous prétexte d'avoir des vaches plus laitières, d'animaux de races exigeantes (Hollandaise, Normande, etc.), qui, loin de leurs pâturages riches et du climat

maritime, et dans une étable peu hygiénique avec un régime alimentaire déficient, perdent rapidement les qualités de leur race, tout en perdant leur santé.

La Commission a demandé que lorsqu'on avisera l'intéressé de la subvention accordée, le Directeur départemental des Services vétérinaires, au nom de la Commission, envoie une note précisant les améliorations à apporter dans l'exploitation, pour rendre le milieu moins favorable à l'infection :

a) Diminuer, s'il y a lieu, le nombre des animaux exploités ;

b) Ne réaliser une augmentation du cheptel qu'après avoir augmenté, en quantité et en qualité, les ressources alimentaires par l'assolement mieux compris ; l'amélioration des prairies grâce aux amendements et aux engrais chimiques ; la création de prairies artificielles après chaulage ; l'introduction des tourteaux dans l'alimentation ;

c) Elever des animaux adaptés au milieu ;

d) Faire le contrôle sanitaire nécessaire de tout animal introduit (quarantaine dans local spécial) et périodiquement le contrôle de l'état sanitaire de tous les animaux de l'étable.

La Chambre d'agriculture a donné un avis très favorable à cette conception.

Lutte contre l'entérite paratuberculeuse

Cette maladie sévit surtout chez les animaux de la race Salers.

Dans les régions infectées, la prémunition du professeur Vallée et de M. Rinjard est le procédé de choix à utiliser. Il est à la fois un moyen de diagnostic et un moyen de prémunir les animaux encore indemnes.

Lorsque la maladie est soupçonnée dans une étable, la recherche précoce au laboratoire du bacille de Johne dans les fèces peut rendre d'utiles services. Il y aura intérêt à se débarrasser immédiatement des animaux atteints.

Lutte contre l'avortement épizootique

Cette maladie, enracinée dans le département, gagne toujours du terrain. Cela s'explique aisément, si l'on considère que les avortements sont les premiers symptômes de l'affection qui peut être installée déjà depuis un certain temps dans l'étable, mais non soupçonnée du fait qu'elle est compatible avec les apparences extérieures de la bonne santé, et que le séro-diagnostic n'est pas assez entré dans la pratique; il permettrait, dans une étable, d'instaurer une prophylaxie rationnelle.

Enfin, il est une cause de dissémination indéniable, qui réside dans la fâcheuse habitude des éleveurs, non suffisamment instruits de la portée de leur acte contre l'intérêt général, de vendre à la prochaine foire la bête qui vient d'avorter; si c'est pour la boucherie, très bien; car, l'opération est une opération sanitaire effective; mais, les circonstances font que trop souvent la bête ne fait que changer de propriétaire et cela se répète parfois à plusieurs reprises pour la même vache. Ainsi se propage l'avortement épizootique, d'exploitation en exploitation.

Dans une étable donnée, une prophylaxie rationnelle, telle qu'on la connaît, basée sur les connaissances actuelles, s'impose. Mais, nous voulons nous occuper d'une lutte plus générale. Il faudrait commencer par mesurer l'étendue du mal en Corrèze pour mieux le combattre. La lutte doit donc com-

mencer par l'établissement de l'aire géographique de la maladie et l'évaluation des pertes subies.

Dans l'état actuel des choses, il serait souhaitable de voir s'instaurer une prophylaxie libre de la maladie avec les mesures sanitaires dont la plus désirable serait l'interdiction de la vente, si ce n'est pour la boucherie, des vaches « avortées ».

Les Mutuelles-Bétail pourraient, au point de vue prophylactique, rendre les plus grands services, pour vulgariser et faire appliquer les réglementations, en imposant à leurs adhérents la tuberculination et le séro-diagnostic de Wright périodique des animaux assurés.

Lutte contre la vaginite contagieuse

La vaginite granuleuse est très fréquente dans les étables corréziennes.

La contagion est facile et rapide, puisque le système du taureau de louage ou du taureau collectif est le seul pratiqué, étant donné l'importance moyenne du nombre des vaches par exploitation (moins de quatre) et par conséquent l'impossibilité économique pour le petit exploitant de posséder et d'entretenir un taureau exclusivement pour les besoins de sa ferme. Nous avons vu, dans un chapitre précédent, qu'une exploitation sur quinze entretient un taureau.

Pour lutter efficacement contre cette maladie le contrôle sanitaire s'impose.

Les résultats de l'enquête sur la monte publique des taureaux ont démontré les avantages et la nécessité d'une réglementation, non seulement pour le contrôle sanitaire, mais également en vue de l'amélioration du troupeau, en imposant pour les taureaux li-

vrés à la monte publique, un minimum de qualités zootechniques. En attendant la parution, si désirable, de cette réglementation, il y a lieu de recommander aux éleveurs : le contrôle sanitaire de toute vache introduite à l'étable, l'examen sanitaire périodique du taureau, la désinfection des organes génitaux externes après la saillie.

La lutte contre la vaginite granuleuse, dans notre région, avec les conditions d'élevage et de monte qui s'y pratiquent et s'imposent économiquement, serait grandement facilitée par l'application de la méthode d'insémination artificielle, vulgarisée en France par notre Maître, M. le Professeur LETARD.

Avec l'appui moral et financier de la Chambre d'agriculture et des organisations agricoles très importantes dans le département, des essais de cette méthode pourraient être entrepris dans les cantons où la maladie sévit avec le plus d'intensité.

Les maladies de l'élevage

Souvent liées à l'insalubrité des étables, à l'avortement épizootique, à des mammites, métrites et autres affections des mères, elles relèvent de la lutte contre ces différentes affections, d'une part, et, d'autre part, de l'hygiène bien comprise des jeunes. Nous citerons, en gros, les moyens de lutte : locaux spéciaux aménagés pour la mise-bas des mères, pansement ombilical, séparation du veau de la mère entre les tétées du moins durant le pansement ombilical, administration du lait colostrale, alimentation rationnelle hygiénique de la mère nourricière, du veau au moment du sevrage ; enfin prophylaxie médicale selon les cas.

Maladies parasitaires

La distomatose et la bronchite vermineuse causent beaucoup de pertes dans notre élevage. Cependant, ces maladies n'entraînent que rarement la mort. En effet, les bovidés, mieux que les ovidés, résistent à des affections parasitaires qui sont des infestations quantitatives ; car, à quantité égale, les parasites ne pourront occasionner les mêmes dégâts dans un organisme plus puissant et plus volumineux. Mais, le manque à gagner des éleveurs s'élève néanmoins à des chiffres très élevés du fait de ces maladies ; aussi, devons-nous envisager leur prophylaxie comme de toute nécessité.

Le laboratoire départemental, adjoint à la Direction des Services sanitaires, dont nous parlerons dans l'action collective pour lutter contre les maladies, peut, à défaut de laboratoire privé dans le département, rendre des services très appréciables en assurant le diagnostic coprologique indispensable pour une prophylaxie rationnelle.

LUTTE CONTRE LA DISTOMATOSE. — L'épandage de chaux (minimum 500 kgs à l'hectare) bien répartie dans les pâturages infectés, est à recommander. La chaux agit très activement sur le *Miracidium*, comme sur la *Limnée tronquée*, hôte intermédiaire du parasite. De plus, elle contribue à l'amendement des pâturages, et favorise, en terrains granitiques, la végétation des légumineuses. On pourra l'apporter avantageusement sous la forme de scories de déphosphoration qui en contiennent une bonne proportion, en amenant du phosphore si désirable en terrain granitique.

Les endroits les plus humides, les bas fonds, les

mares et leurs alentours étant les lieux les plus infestés, il importe de n'y pas faire pâturer les animaux. Mieux vaudrait faucher, mais non à ras, pour ne pas entraîner le parasite, et n'utiliser, s'il y a lieu, le foin qu'un an après la récolte.

Les abreuvoirs seront entourés de surfaces dures, et ne laissant pas déborder l'eau ; si l'on est obligé d'abreuver à la mare, ou fera en sorte que les Limnées, qui sont tout autour, ne puissent se contaminer par les fèces des animaux ; ainsi l'évolution du parasite ne se fera plus. Cette condition est facilement réalisée en ne laissant, auprès de la mare ou abreuvoir, qu'un étroit passage sec.

De même, dans les périodes dangereuses de l'année (automne) et en particulier dans les zones dangereuses, on ne laissera pas les animaux dans les pâtures où l'herbe est trop rase. Une prophylaxie bien comprise doit aussi comporter le passage, dans les pâturages, des jeunes avant les adultes.

Dans les régions infestées, faire examiner périodiquement les fèces par le laboratoire.

Enfin lutter par un traitement systématique de tous les animaux de l'exploitation ou des animaux présentant un diagnostic coprologique positif, lors de l'examen périodique. Si la proportion des diagnostics est forte, mieux vaut traiter tous les animaux. Si on ne peut contrôler microscopiquement, il faudra effectuer un traitement systématique tous les deux mois pendant la période de pâturage.

LUTTE CONTRE LA BRONCHITE VERMINEUSE. — La lutte n'est pas tout à fait la même. En ce cas, la phase infestante est la larve au troisième âge qui peut vivre un an enkystée dans le milieu extérieur ; elle résiste presque totalement aux agents de stérilisation (chaux, sulfate de fer, sulfate de cuivre), monte au sommet

des herbes au contraire de la cercaire (ce qui fait que la période automnale n'est pas la plus dangereuse), mais, perd rapidement son pouvoir d'ascension, ce qui explique que, si on retourne la terre à la charrue, elle ne remonte pratiquement pas ; c'est donc une bonne opération.

D'après notre maître, M. le Professeur HENRY, dont nous tenons d'ailleurs ces renseignements, la pénétration se ferait peut-être par la peau, au niveau des extrémités inférieures, chez les animaux qui pataugent dans la boue. L'aménagement des abreuvoirs, la clôture des lieux trop humides seront de toute nécessité.

Cependant une humidité légère, une moiteur, celle qu'on trouve au niveau des sols perméables à toutes les altitudes, ne gêne pas le parasite ; aussi est-il beaucoup plus réparti que les métacercaires, agents de la distomatose. La rotation des pâturages ne se pratique pas en Corrèze, parce que l'exploitation est trop petite. Ce procédé de prophylaxie n'est pas applicable, car il exige la division en de trop nombreuses parcelles, chacune pâturée pendant cinq jours (1), puisqu'il faut environ cinq jours pour que la larve émise dans le milieu extérieur arrive à la phase infestante.

L'ACTION INDIVIDUELLE ET L'ACTION COLLECTIVE DANS LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DU CHEPTEL BOVIN CORREZIEN

L'amélioration de l'état sanitaire du bétail doit être poursuivie par une organisation rationnelle de la lutte contre les principales maladies et en concomi-

(1) Conclusions de travaux récents effectués en U. R. S. S.

tance avec l'amélioration zootechnique des races exploitées.

Les services compétents (Direction des Services agricoles, Direction des Services vétérinaires), en collaboration avec les Vétérinaires, avec les organismes et les Associations représentatives des agriculteurs : Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, Syndicats d'élevage, Mutuelle-Bétail, doivent, après une enquête aussi précise que possible, établir la situation.

Pour n'examiner que la question sanitaire, après étude et discussion des faits établis, il sera dressé un programme d'action, pour consacrer au mot à la mode : « un plan » de lutte.

Ce plan devra remplir certaines conditions essentielles pour la réussite de son application :

- 1° Etre adapté aux conditions du milieu et dans une certaine mesure à la psychologie du paysan ;
- 2° Etre simple et économique.

Etablir le plan est bien. Passer à l'action pour sa réalisation progressive est mieux. Pour cela il faudra d'abord convaincre et décider à l'action le principal intéressé : l'éleveur.

Le convaincre en l'instruisant. Il ignore presque tout sur l'hygiène et les maladies du bétail. Par tracts, articles dans les journaux corporatifs (en Corrèze, la « Défense Paysanne », organe des Associations agricoles du département, est lue par 20.000 agriculteurs), par conférences, son attention sera appelée sur les différentes maladies qui sévissent sur le bétail et sur la législation relative à la prophylaxie et sur les moyens pratiques à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la maladie.

Peu à peu disparaîtra son hésitation à engager des frais pour assainir les étables, faire choix d'animaux reproducteurs d'élite, de races appropriées au milieu, alimenter plus rationnellement son bétail, faire

appel au vétérinaire, si coûteux en Corrèze à cause de son éloignement (souvent 30 kilomètres), pour contrôler l'état sanitaire de ses animaux et leur donner des soins en cas de maladie. Il ne s'effraiera plus des prescriptions incluses dans les lois de prophylaxie ; il comprendra les avantages qu'il peut et doit en retirer.

Avec son assentiment, résultant de son instruction et de la conviction acquise, le progrès sera rapide. Sans lui, peu ou rien ne se fera, malgré les lois ; car, les lois pour être appliquées avec facilité, suivant la juste expression de Montesquieu, doivent consacrer les mœurs plutôt que les créer.

Il suffira que dans chaque commune un ou deux agriculteurs appliquent le progrès pour que la leçon par l'exemple soit rapidement suivie par les autres.

Mais, il faut que la voie tracée conduise à des résultats heureux et certains. Les services compétents, par leurs conseils et directives, les collectivités par leur appui moral et leur appui financier, doivent intervenir.

Aussi, à notre modeste avis, les services doivent être dotés de tous les moyens propres à agir promptement et avec efficacité.

En Corrèze, sur l'initiative de l'Office agricole départemental, qui a voté lui-même une subvention à cet effet, un laboratoire adjoint à la Direction des Services vétérinaires a été créé. Il a été subventionné par l'Office régional, sur la demande des délégués de la Corrèze. La Chambre d'agriculture, le Conseil général ont également voté des subventions de premier établissement.

Ce laboratoire — il n'en existe aucun de privé dans la région — n'aura pas, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, à s'occuper de travaux de recherches scientifiques vétérinaires. C'est le rôle des labora-

toires de nos écoles. Il pourra cependant leur apporter l'aide nécessaire pour l'étude, sur place, de certaines questions intéressant le bétail de la région. Son rôle sera surtout d'être un auxiliaire précieux pour les praticiens dans la détermination des maladies.

Il pourrait assurer le diagnostic de maladies parasitaires par l'examen coprologique ; ainsi, les propriétaires le désirant seraient renseignés périodiquement sur l'état sanitaire de chacun de leurs animaux au point de vue parasitaire.

De même, lors de l'introduction d'un nouvel animal dans leur exploitation, le contrôle clinique du vétérinaire praticien pourrait, si cela est nécessaire et pour certaines maladies, être complété par l'examen du laboratoire.

Ce laboratoire s'occuperait aussi de la détermination de la nature des mammites, de la recherche précoce des bacilles de l'entérite paratuberculeuse dans les fèces et pourrait établir quelques diagnostics de maladies infectieuses par les cultures.

Il ne suffit pas de créer le laboratoire, il faut lui donner les moyens de fonctionner. Le Directeur des Services vétérinaires, qui en a la direction, devra être secondé par un préparateur qui exécutera les travaux. Les frais de fonctionnement pourront être couverts, au moins en partie, par les prix payés pour les travaux. Mais, devant l'utilité de cet organisme et le grand intérêt de l'élevage local, les collectivités officielles et agricoles participeront certainement, dans la mesure nécessaire, à son fonctionnement.

CONCLUSIONS

De cette étude, les conclusions suivantes peuvent être dégagées :

I. — La Corrèze est avant tout un département agricole. Par la nature de son sol, sa topographie, son important régime hydrographique, son climat, la division de la propriété et son mode d'exploitation, elle est une région favorable à l'élevage.

La production animale est actuellement, et devra rester, la source principale de richesse de l'agriculture corrézienne.

II. — Les faits et documents dont il est fait état dans ce travail, vérifient et confirment les lois et principes formulés par les maîtres de la Zootechnie :

L'animal est le reflet du sol.

Son amélioration et l'intensification de sa production ont pour bases, l'amélioration du sol et du système cultural, une alimentation rationnelle, le choix judicieux et la sélection des reproducteurs dans la race adaptée au milieu, l'hygiène des animaux et des étables.

III. — L'étude des races exploitées et des conditions de cette exploitation, dans le temps, conduit aux constatations et observations suivantes :

a) *Pour la race bovine limousine.* — Celle-ci est la race autochtone prédominante depuis les temps les plus reculés, la mieux adaptée au milieu granitique.

C'est pourquoi son aire géographique s'étendra dans le département et son élevage s'implantera progressivement dans les exploitations en sol granitique.

Les progrès de l'élevage bovin limousin en Corrèze se sont réalisés par application de la même doctrine que dans la Haute-Vienne : Sélection dans la race pure. D'ailleurs les bons éleveurs corrèziens ont introduit, périodiquement, des taureaux sélectionnés de race pure provenant des meilleures étables du département voisin.

Tous les essais de croisement et de métissage avec des reproducteurs de races plus exigeantes ont conduit à l'échec, d'autant plus rapidement que le milieu cultural où l'expérience était poursuivie était moins évolué.

L'introduction périodique de taureaux de race pure n'a pas forcément, bien qu'elle remonte à un siècle, fait disparaître, même dans les exploitations les plus améliorées, certains caractères qui différencient les types limousins de la Corrèze, du type de la Haute-Vienne.

Il y a une persistance de l'influence du milieu, particulièrement du sol.

Les types corrèziens correspondent à des sols différents comme nature géologique et surtout agrolologique.

La démonstration est faite que les reproducteurs (taureaux ou génisses) achetés en Haute-Vienne, et même ceux qui sont nés en Corrèze, sont livrés trop jeunes à la reproduction. Il en résulte, surtout en sol pauvre, un développement ultérieur insuffisant, et, pour les produits issus des géniteurs, une moindre résistance.

Le taureau qui a donné la preuve de ses qualités dans sa descendance devrait être conservé durant tout le temps que ses aptitudes se maintiennent.

La race limousine n'est pas une race laitière. Néanmoins, l'expérience démontre tout l'intérêt que présenteraient, ne serait-ce que pour une alimentation

substantielle des jeunes, la sélection, par le contrôle laitier des femelles et taureaux à caractères laitiers et ainsi la création de familles limousines à production laitière portée à son optimum.

b) *Pour la race bovine de Salers.* — Au point de vue de son élevage en Corrèze, la race de Salers trouve le milieu le plus favorable, dans les exploitations situées en région volcanique. Là, seulement, on peut produire des sujets d'élite destinés à la reproduction.

Zootechniquement, c'est une erreur de faire naître des jeunes et de les élever dans les exploitations à sol granitique pauvre. Les animaux de la race de Salers, pure, y perdent de leur format, de leur poids; l'aptitude laitière diminue; les animaux sont plus fragiles.

L'exploitation de la race de Salers dans la région granitique présenterait de moindres inconvénients, si l'on introduisait des animaux de race pure, âgés de trois ans au moins dont le squelette aurait atteint presque tout son développement; on maintiendrait leurs qualités et leurs aptitudes laitières par une bonne alimentation.

Mais, le meilleur parti à tirer de cette race en sol granitique, c'est de produire, non des élèves (*), mais des veaux de lait destinés à la boucherie par le croisement de la vache de Salers (importée à l'époque de sa première gestation) avec le taureau limousin qui lègue à sa descendance un rein et un arrière-train mieux conformés, d'où un meilleur rendement en poids et qualité.

A notre avis, l'élevage du métis limousin×Salers, le croisement industriel mis à part, est une erreur économique. Il désorganise l'unité du troupeau et donne des animaux dont le développement, et les aptitudes sont inférieurs à ceux des animaux de race pure élevés dans le milieu qui leur convient.

Le contrôle laitier organisé dans le département du Cantal doit poursuivre son action, dans les étables des bons éleveurs corréziens surtout là où les exploitations sont situées sur un sol volcanique.

En ce qui concerne la sélection et le mode d'élevage, nous ferons les mêmes observations que pour la race limousine.

En somme, la prospérité agricole du département et partant sa prospérité générale sont principalement conditionnées par l'amélioration et l'intensification de la production animale.

Pour atteindre ce but, l'agriculteur devra adopter et réaliser progressivement le programme suivant : Amélioration du sol, généralement pauvre. Transformation du système cultural, souvent encore primitif. Choix judicieux de la race la mieux adaptée au milieu : sélection, dans la race pure ; introduction périodique d'un taureau améliorateur, mais de même race. Meilleure alimentation, particulièrement des jeunes, qui doit d'ailleurs précéder, ou au moins marcher de front avec la sélection. Assainissement des étables. Surveillance de l'état sanitaire du troupeau. Adaptation de la production aux exigences économiques du moment. Institution du contrôle laitier.

Pour la réalisation de ce programme, l'effort individuel, décidé par l'instruction professionnelle de l'agriculteur et la démonstration des avantages qui en résulteront, devra être guidé et encouragé par l'organisation collective.

Cette organisation est en bonne voie, dans le département. Depuis un quart de siècle surtout, elle a rendu à l'agriculture corrézienne les plus grands services.

Mais la coordination, dans l'action, des éleveurs praticiens, techniciens, associations agricoles et pouvoirs publics, reste nécessaire et le devient de plus

en plus. C'est la condition essentielle pour atteindre, rationnellement et sans à-coup, le but proposé, lequel, en définitive, est d'assurer une juste et suffisante rémunération au dur labeur des agriculteurs et de contribuer à l'augmentation du bien-être général.

BIBLIOGRAPHIE

- AFFRE. — De l'histoire et de l'évolution de la race bovine Limousine (Thèse de Doctorat vétérinaire, Toulouse, 1926).
- ARCHER. — Race bovine de Salers, 1934.
- Archives communales.* — (Rapports sur les abattoirs municipaux).
- AUJOL. — Rapport sur l'extension de la race bovine Limousine pure (Congrès régional agricole de la Fédération agricole du Centre-Sud, Brive, 1922).
- Archives départementales* (Préfecture de la Corrèze).
- BARBOU DES PLACES. — L'élevage du bétail en Corrèze (Thèse de doctorat vétérinaire, Alfort, 1935).
- BOUCHEPORN (F. de). — Atlas topographique et géologique du département de la Corrèze (carte géologique, 1875).
- CHASTAING. — Les améliorations culturales et l'extension de la race bovine Limousine (Thèse de doctorat vétérinaire, Toulouse, 1927).
- CORNEVIN. — Traité de zootechnie générale (1891). Cours de médecine vétérinaire publique (Alfort, 1937).
- DECHAMBRE. — Traité de zootechnie. Zootechnie générale (tome 3). Les bovins (tome III), 1922.
- La vache laitière, 1926.
- Conférence faite à des éleveurs de la Haute-Saône.
- DESSALE. — L'agriculture du département de la Haute-Vienne en 1919-1934.
- DIFFLOTH. — Traité de zootechnie (races bovines) (Librairie J.-B. Ballière), 1914.

- Direction des Services agricoles de la Corrèze.* — (Archives-Documentation).
- FLECKINGER (J.-B.). — L'emploi des engrais en Corrèze, 1926.
- GILLIN. — Rapport au Congrès de l'élevage (Société nationale d'encouragement à l'agriculture).
- LAPLAUD (Frères). — Rapports : 1° Sur la race bovine Limousine ; 2° Sur l'extension de la race bovine Limousine (Congrès régional de la Fédération agricole du Centre-Sud, Brive, 1922).
- LAPLAUD (Martial). — Etat actuel de la race bovine Limousine (1928).
- LETARD (E.). — Cours de zootechnie (Alfort, 1935).
- LEROY (A.). — Ce que doit savoir un bon contrôleur laitier et beurrier, 1931.
- LONGQUEUE. — Les syndicats d'élevage et leur influence dans l'amélioration de la race bovine Limousine (rapport fait au Congrès régional agricole de la Fédération agricole du Centre-Sud, Brive, 1922).
- MAGONDEAU (Paul de). — Le Limousin région d'élevage (Thèse agricole, 1926).
- MARTIN (J. B.). — La Corrèze agricole (Imprimerie Lamière, Caen, 1895).
- MOULY. — Rapport sur l'exploitation des animaux de la race de Salers en Corrèze (Congrès régional de la Fédération agricole du Centre-Sud, 1922).
- MONCUIT. — Rapport (Congrès régional de la Fédération agricole du Centre-Sud, 1922).
- RECLUS. — Les progrès de l'élevage en Limousin (Congrès de l'élevage du bétail).
- SANSON. — Cours de zootechnie. Institut agronomique, 1894.
- Statistiques agricoles.*
- SUZEAU. — Maladies contagieuses et parasitaires en Corrèze, 1934.
- TEISSERENC DE BORT (E.). — La vérité sur la race Limousine, 1890.
- VIDALIN. — Agriculture du centre de la France.

TABLE DES MATIERES

Introduction	9
Première Partie. — LE MILIEU	
I. — Aperçu général et orographie	11
II. — Géologie	13
III. — Climat	14
IV. — Hydrographie	14
V. — Division du département en régions naturelles agricoles	15
Deuxième Partie. — PRODUCTION VÉGÉTALE	
I. — Récapitulation générale. Statistique	19
II. — Observations	20
Troisième Partie. — PRODUCTION ANIMALE	
I. — Statistique du bétail en Corrèze	23
II. — Espèce bovine	25
III. — Les races exploitées	26
IV. — Progression numérique du bétail à travers le temps	28
Quatrième Partie. — LA RACE BOVINE LIMOUSIN	
I. — Origine. Historique de son amélioration	31
II. — Standard de la race	34
III. — Les variétés autochtones de la Corrèze en rapport avec la nature géologique du sol. Les types	38

IV. — Les variations du poids des animaux en rapport avec l'époque, la race et la nature géologique du sol	44
V. — Action individuelle dans l'amélioration et l'intensification de la production	49
VI. — Action collective.	53

Cinquième Partie. — LA RACE DE SALERS

I. — Son berceau. Ses aptitudes	65
II. — Standard	66
III. — Les types autochtones en rapport avec la nature géologique du sol	67
IV. — La race de Salers exploitée en Corrèze. Les types	69
V. — Amélioration de la race	71
VI. — Production du veau de boucherie.	72

Sixième Partie. — ETAT SANITAIRE DU CHEPTEL BOVIN CORRÉZIEN. — LES CONDITIONS PRATIQUES DE SON AMÉLIORATION.

I. — Situation actuelle	75
II. — Principales maladies qui sévissent	76
III. — Le problème de la lutte contre ces maladies posé dans les conditions du milieu	76
IV. — L'action individuelle et l'action collective dans la lutte contre les maladies du bétail.	86
Conclusions	91
Bibliographie	97

